

# GRDR

Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural

Migration, citoyenneté et développement

66/72 rue Marceau  
93109 Montreuil France  
Métro : Robespierre

Tél. 01 48 57 75 80  
Fax. 01 48 57 59 75  
email : [grdr@grdr.org](mailto:grdr@grdr.org)  
[www.grdr.org](http://www.grdr.org)

Association loi 1901

## **Renforcement des capacités des acteurs de développement local Mauritanie (Guidimakha et Gorgol) – Phase II**

---

***Document programme – 2007-2009***

**Février 2007**

**GRDR Mauritanie**  
Nouakchott- Ilot K, rue 44071 ZRA – R.I.Mauritanie  
Tél : (+) 222 525 64 92 / Fax : (+) 222 525 64 92  
Courriel : [mauritanie@grdr.org](mailto:mauritanie@grdr.org)

## PREAMBULE

---

La requête intitulée « Programmes d'appui aux initiatives de développement local et à l'implication des migrants dans leur région d'origine » est structurée en de deux parties.

**La première est une synthèse à grands traits des requêtes pays** : Mali, Mauritanie, Sénégal, et du volet éducation au co-développement mis en œuvre en France et en Europe. C'est une argumentation qualitative des objectifs et des résultats attendus de la seconde phase de l'action du GRDR sur le double espace de la migration. Elle est centrée sur une analyse et une réflexion prospective sur le Développement Local de la zone du bassin du fleuve Sénégal et de l'aménagement du territoire à des échelles supra communales. De façon transversale, c'est l'intégration sous régionale des investissements structurants transfrontaliers et des économies locales qui sont recherchées.

**La seconde partie présente les requêtes détaillées et argumentées** suivant le canevas de la MAAIONG / UE pour chaque pays, à savoir :

- **La requête Mali** : Programme d'appui aux initiatives de développement local dans la Région de Kayes. Phase II
- **La requête Mauritanie** : Programme d'appui aux initiatives de développement local dans la région du Guidimakha et du Gorgol - Zone fleuve Sud Est de la Mauritanie
- **La requête Sénégal** : Programme d'appui aux initiatives de développement local dans le département de Bakel et de Matam - Sénégal Oriental<sup>1</sup>.
- **La requête France**: Programme Migrants, acteurs d'éducation au co-développement.

**Pour la fiche de renseignement du GRDR : Renvoi à la fiche de la requête globale**

---

<sup>1</sup> Pour cette seconde phase nous n'avons pas retenu la Casamance, dans la mesure où la reprise de l'insécurité dans la zone (notamment dans le département de Bignona où nous intervenons) rend difficile la mobilisation des acteurs et l'animation des cadres de concertation. Cependant, nous restons en veille par rapport aux programmes d'appui au développement local en cours (PSIDEL et le PNDL), et disponibles pour apporter notre contribution et diffuser nos outils. Selon l'évolution de la situation, une requête spécifique pourrait être introduite pour la seconde année.

# SOMMAIRE

Préambule.....	1
Sigles et abréviations.....	4
<b>I. SYNTHÈSE DU PROJET.....</b>	<b>5</b>
1. Titre du projet.....	6
2. Localisation exacte.....	6
3. Calendrier prévisionnel : dates prévisionnelles de début et de fin du projet .....	6
4. Objet du projet.....	6
5. Partenaires locaux impliqués.....	7
6. Objectifs généraux et spécifique .....	7
7. Résultats attendus et activités prévues pour chacun.....	7
8. Moyens humains (expatriés et locaux) et techniques utilisés.....	8
9. Budget total prévisionnel annuel et global en euros.....	8
10. Conditions de pérennisation de l'action après sa clôture.....	8
11. Cohérence de l'action par rapport aux politiques nationales existantes dans le domaine couvert.....	9
12. Cohérence de l'action par rapport aux actions bilatérales françaises menées dans le pays .....	9
<b>Fiche « Résumé d'opération ».....</b>	<b>10</b>
<b>II. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES LOCAUX.....</b>	<b>11</b>
Partenaire 1 : Fiche d'information sur les communes partenaires .....	12
Partenaire 2 : ECODEV (ONG Locale) .....	13
Partenaire 3 : Fonds d'Appui aux Initiatives de Développement Local.....	14
Partenaire 4 : Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP).....	15
Partenaire 5 : BMEC/BUSEC .....	16
<b>III. DESCRIPTION DE L'ACTION :.....</b>	<b>17</b>
<b>I. Contexte et justification du projet.....</b>	<b>18</b>
<b>II. Description de l'intervention.....</b>	<b>25</b>
II.1. Objectifs généraux .....	25
II.2. Objectif spécifique.....	25
II.3. Résultats attendus et activités prévues.....	25
<b>III. Hypothèses et risques .....</b>	<b>33</b>
<b>IV. Mise en oeuvre .....</b>	<b>33</b>
IV.1. Organisation et procédures.....	33
IV.2. Planification des ressources .....	34
Moyens humains .....	34
Moyens matériels : .....	34
<b>V. Facteurs de qualité et de viabilité .....</b>	<b>35</b>
V.1. Facteurs de qualité.....	35
V.2. Facteurs de viabilité et de pérennité .....	35
<b>VI. Suivi et évaluation.....</b>	<b>37</b>
<b>VII. Durée et calendrier du projet.....</b>	<b>38</b>
<b>VIII. Schéma de financement.....</b>	<b>39</b>
8.1. Coût total du projet.....	39
8.2. Répartition par source de financement .....	40
8.3. Montant de la requête au ministère pour l'année 1 en €: 153 188 (cent cinquante trois mille cent quatre vingt huit Euros).....	40
<b>IX. Agrément des autorités locales .....</b>	<b>41</b>
<b>X. Cadre logique 2007-2009 .....</b>	<b>42</b>
ANNEXE 1 : PROTOCOLE CADRE SIGNE AVEC LE GOUVERNEMENT MAURITANIEN .....	45
ANNEXE 2 : CONVENTION DE PARTENARIAT TYPE COLLECTIVITE LOCALE .....	49

## SIGLES ET ABREVIATIONS

---

€	: Euro
ADL	: Agent de Développement Local
AFD	: Agence Française de Développement
AFVP	: Association Française des Volontaires du Progrès
AMG	: Association des Maires de Guidimakha
AMPG	: Association des Maires et Parlementaires de Gorgol
BFS	: Bassin du Fleuve Sénégal
BMEC	: Bureau Maghrébin d'Etudes et de Contrôles
BTS	: Brevet Technique Supérieur
CA	: Conseil d'Administration
CAF	: Coordination AFrique
CC	: Conseil Consultatif
CCC	: Cadre de Concertation Communale
CDL	: Comité de Développement Local
COS	: Comité d'Orientation Stratégique
CR	: Compte Rendu
DEL	: Développement Economique Local
DL	: Développement Local
EGIC	: Education Géographie et Identité communale
FAIB	: Fonds d'Appui aux Initiatives de Base
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
GRDR	: Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural
GTZ	: Coopération Technique Allemande
ICC	: Instance de Concertation Communale
MAE	: Ministère des Affaires Etrangères
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSB	: Organisation Socioprofessionnelle de Base
OSI	: Organisation pour la Solidarité Internationale
PACA	: Programme d'Appui aux Communes d'Assaba
PADDEM	: Programme d'Appui à la Décentralisation, et à la Déconcentration en Mauritanie
PAIDEL	: Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local
PAP	: Plan d'Actions Prioritaires
PASK	: Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout du Sud et le Karakoro
PDL	: Plan de Développement Local
PIMDERO	: Promotion de l'Implication des Migrants dans le Développement de leurs régions d'Origine
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PRLP	: Programme Régional de Lutte contre la Pauvreté
RAF	: Responsable Administratif et Financier
RIM	: République Islamique de Mauritanie
SCAC	: Service de Coopération et d'Action culturelle
TDR	: Termes de Références
UNICEF	: Organisation des Nations Unies pour la Femme et l'Enfance
VAINCRE	: VAlorisation des INitiatives de Croissance Régionale Equitable

## I. SYNTHÈSE DU PROJET

## **1. Titre du projet**

L'action est articulée sur le double espace de la migration, région d'origine et région d'accueil.

Région d'origine : Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local (PAIDEL) Mali, Mauritanie, Sénégal.

Région d'accueil : France.

## **2. Localisation exacte**

La zone d'intervention correspond aux régions du Guidimakha et du Gorgol (Mauritanie)

## **3. Calendrier prévisionnel : dates prévisionnelles de début et de fin du projet**

Janvier 2007-décembre 2009 – 36 mois

## **4. Objet du projet**

La mise en oeuvre de la décentralisation dans la sous région favorise la participation de la population dans les décisions concernant le développement de leur territoire. La Mauritanie se fait forte aujourd'hui de vouloir rattraper des pays comme le Mali ou encore le Sénégal dans ce domaine. Le pays mène une forte réflexion interne tout en s'impliquant dans des initiatives transfrontalière. La notion de frontière évolue et la Mauritanie doit prendre sa place dans l'intégration sous régionale de l'Afrique de l'Ouest. Les échanges sont une réalité et s'intensifient entre villages, communes, régions, Etats... Le développement local ne s'opère plus seulement sur une petite échelle territoriale (village, commune) mais intègre des territoires plus vastes.

Dans le cadre du Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local (PAIDEL), 9 communes du Guidimakha ont bénéficié du processus de concertation communale. Toutes les communes n'ont pas pu être accompagnées; on observe ainsi des disparités entre les territoires. Aujourd'hui, il est nécessaire de dépasser l'échelon communal afin de créer un équilibre régional et de renforcer les processus de développement local existants tout en garantissant l'accompagnement des nouvelles municipalités voulant s'inscrire dans cette dynamique. Les communes accompagnées par le PAIDEL ont acquis une certaine expérience qui les prédispose à d'autres initiatives de développement et de coopération. L'objectif est d'accompagner les acteurs locaux, notamment les maires pour porter un plaidoyer et impulser une dynamique au niveau régional et sous régional.

Au niveau sous régional, l'initiative sera portée par le GRDR – Mauritanie et Mali qui accompagnera la coopération transfrontalière dans le bassin du Karakoro. Le Guidimakha, inscrit dans la zone de l'oued Karakoro, constitue une zone à potentiel important, frontière entre le Mali et le Sénégal. La Mauritanie, en intégrant divers groupements sous régionaux tels l'Union du Maghreb, l'Union Africaine, la Ligue Arabe, l'Organisation pour la Mise en Valeur de la vallée du bassin du fleuve Sénégal affirme clairement sa volonté de participer à la réflexion et à la mise en place d'intégrations sous régionales. Des structurations régionales et sous régionales permettront de capitaliser, diffuser et transférer l'ensemble de la démarche de développement local du GRDR dans la vallée du Bassin du Fleuve Sénégal (BFS).

L'atteinte de cet objectif repose sur un axe d'intervention complémentaire du processus de concertation : redynamiser et fortement renforcer le développement économique, principalement à travers l'accompagnement de porteurs de projets individuels et la mise en place d'initiatives de micro-finance.

Ces deux axes forts se mettront en place de façon original et spécifique par la forte implication des migrants dans ces activités à destination de leurs régions d'origine. Cela s'appuiera activement sur la politique de « co-développement » engagée par le Ministère des Affaires Etrangères français.

Dans le contexte de transition politique actuel du pays, la concertation comme support de la bonne gouvernance locale et instrument de la lutte contre la pauvreté contribue à l'éducation à la démocratie et au renforcement de la citoyenneté.

## 5. Partenaires locaux impliqués

<b>Partenaires GRDR</b>	<b>Acteurs impliqués :</b>
Opérationnels	- Le Cadre de Concertation Communale
- Les communes du Guidimakha ;	- Le Comité de Développement Local
- Le collectif des unions du Guidimakha ;	- L'agent de développement local
- L'ONG locale ECODEVELOPPEMENT ;	- Le conseil municipal
- L'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) ;	- Les associations de migrants
- Les Coopérations décentralisées (Région Centre, Aubervilliers, Louvres, Fos-sur-Mer, Olot en Catalogne espagnole)	- Association des maires du Guidimakha
Institutionnels et/ou financier	- Association des Maires et Parlementaires du Gorgol
- Le SCAC de Nouakchott	- Services techniques de l'état
- Le CCFD	
- La Région Centre	
- La DCE de Nouakchott	

## 6. Objectifs généraux et spécifique

### Objectifs généraux

Contribuer au développement économique et social dans les régions du Guidimakha et du Gorgol

Renforcer les conditions de participation et de prise en charge des populations de leur propre développement sur le double espace de la migration

### Objectif spécifique

Renforcer la citoyenneté des acteurs locaux par l'accompagnement d'une dynamique de développement concerté à l'échelle régionale et sous régionale

## 7. Résultats attendus et activités prévues pour chacun

**Résultat 1** - L'identité communale est largement renforcée et permet d'initier des dynamiques de développement économique et social à des échelles supra communales

### **Activités :**

- Accompagner la dynamique de stratégie territoriale des instances de concertation
- Organiser des formations techniques et des voyages d'échanges
- Accompagner les ICC dans un processus de suivi-évaluation du développement territorial
- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à leur appartenance au territoire communal
- Encourager les initiatives d'intercommunalité et de concertation à de nouvelles échelles d'intervention.
- Conduire des études de filières économiques locales
- Accompagner les organisations communautaires de bases et les porteurs de projets économiques
- Renforcer l'émergence des organisations de la société civile au Gorgol

**Résultat 2** - L'implication des migrants est renforcée et reconnue comme acteurs du co développement au côté de la coopération décentralisée Nord-Sud et Sud-Sud

**Activités :**

- Renforcer la connaissance sur l'évolution des problématiques migratoires
- Animer un espace de rencontres et d'échanges d'expériences avec les acteurs locaux et les migrants sur les thématiques de la migration et du co développement.
- Préparer et restituer les missions des maires en France
- Accompagner les initiatives de coopération Sud/Sud en Mauritanie

**Résultat 3** - Un espace d'animation et d'appui conseil en développement local est créé sur la zone d'intervention du GRDR

**Activités :**

- Constituer un réseau de réflexion sur le développement local en Mauritanie
- Outiller et animer un espace régional d'appui conseil en développement réceptacle des expériences de DL et DEL de la vallée BFS
- Les outils du processus développement local à l'échelle communale, intercommunale et sous régionale sont capitalisés et diffusés

**8. Moyens humains (expatriés et locaux) et techniques utilisés**

- Moyens humains : 2 coordinateurs de cellule (Sélibaby et Kaédi), un chargé de programme PAIDEL, 1 chargé de mission « développement local », 2 chargés d'appui méthodologique (Volontaire de Progrès, 1 à Sélibaby et 1 à Kaédi), 1 chargé de mission « développement économique », 2 animateurs, 1 comptable, 1 secrétaire, 2 chauffeurs (1 à Sélibaby et 1 à Kaédi), des consultants, stagiaires et animateurs ponctuels.
- Moyens matériels : 2 voitures, 2 motos, configuration informatique, papeterie

**9. Budget total prévisionnel annuel et global en euros**

Budget total prévisionnel année 1 : 305 888 euros

Budget total prévisionnel global : 306 262 euros

**10. Conditions de pérennisation de l'action après sa clôture**

La pérennité du projet dépend en premier lieu de la mise en oeuvre de la décentralisation en Mauritanie, le PAIDEL étant un programme d'accompagnement de la décentralisation. Quatre facteurs garantissent la viabilité et pérennité du processus :

- La mise en place des conditions de bonne articulation et d'exploitation des opportunités créées par la multiplicité d'intervenants est un autre atout qui permet aux acteurs locaux de faire converger les partenaires au sein d'un espace territorial. C'est la commune qui contracte des partenariats et met en oeuvre son projet, le GRDR est alors en retrait.
- La création d'un maximum d'espaces de concertation entre les acteurs locaux : via les instances de concertation, l'ADL, les migrants... La mise en relation étroite de l'ensemble de ces groupes d'acteurs constitue un pilier essentiel garantissant la viabilité et pérennité du processus.
- Le souci du GRDR de transférer la démarche et les outils a toujours été permanent. Ainsi, plusieurs programmes s'en inspirent directement (PASK, PDRC, VAINCRE) et de nombreuses ONG locales du Guidimakha démultiplient cette action auprès des communes. Mais le meilleur résultat est probablement le fait que les instances de concertation communale se réunissent maintenant à leur propre initiative. Elles sont devenues des instances de débat et de résolution des conflits au niveau communal.



## **11. Cohérence de l'action par rapport aux politiques nationales existantes dans le domaine couvert**

Le PAIDEL s'inscrit dans le cadre des Programmes Régionaux de Lutte contre la pauvreté (PRLP). Les PRLP constituent le *cadre de détermination* des objectifs régionaux de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Ils assurent la mise en cohérence des stratégies et programmes de développement régional et fixent les actions prioritaires pour la région. Les politiques de décentralisation, inscrites dans ces stratégies, ont pris conscience de l'importance de la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour mener à bien le développement au niveau local.

Le PAIDEL est aujourd'hui reconnu comme la dynamique de référence accompagnant les politiques de décentralisation et de la concertation entre acteurs.

## **12. Cohérence de l'action par rapport aux actions bilatérales françaises menées dans le pays**

Au-delà des simples contextes régionaux, la Mauritanie connaît une période de transition porteuse de nombreuses attentes de la communauté internationale et des partenaires bilatéraux. Des résultats sont attendus, notamment en terme de cohérence d'intervention. Ainsi, la zone Gorgol-Guidimakha peut être la zone pilote où s'exprimeront de fortes synergies de Développement Local donnant aux financements de la France en ce domaine (MAE – PAIDEL, SCAC – PADDEM ; AFD – VAINCRE ; coopération décentralisée – Région Centre) une visibilité cohérente et d'envergure.

Par ailleurs, dans son Document Cadre de Partenariat (DCP) 2006-2010, le MAE rappelle que « *la décentralisation constitue une préoccupation majeure* ». Il y encourage les politiques de coopération décentralisée et de codéveloppement, deux outils mis en œuvre par le GRDR depuis plus de 6 ans. L'accès de la Société Civile aux processus de décisions locales y est présenté comme « *un moyen de développer efficacement des activités économiques* ».

Enfin, un programme d'accompagnement du processus de la décentralisation dans son ensemble est en cours d'identification par la Délégation de la Commission Européenne et les principaux partenaires bilatéraux de la Mauritanie : France, Allemagne et Espagne. Le processus mis en œuvre par le GRDR a été clairement identifié comme une expérience à diffuser.

## Fiche « Résumé d'opération »

<b>Association (maître d'œuvre)</b> (nom, sigle et adresse)	<i>G.R.D.R.</i> <i>Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural</i> <i>66-72 rue Marceau, 93 100 Montreuil – France</i>
<b>Téléphone :</b> 01.48.57.75.80	<b>Fax :</b> 01.48.57.59.75 <b>E-Mail :</b> arezki.harkouk@grdr.org

<b>Intitulé de l'opération</b>	Renforcement des capacités des acteurs de développement local Mauritanie (Guidimakha et Gorgol)
<b>Localisation précise (pays, région)</b>	Régions du Guidimakha et Gorgol

<b>Organisme(s) partenaire(s)</b>	Collectivités locales – CAT FAIDEL - BMEC – AFVP – Région Centre (France) et autres coopérations décentralisées
-----------------------------------	---

<b>Objectifs et réalisations envisagées :</b>
Le programme 2007-2009 vise à renforcer les capacités des acteurs locaux à mettre en oeuvre des projets de développement dans des entités territoriales à échelles multiples : communal, intercommunal, régional et sous régional. Cette gouvernance fait appel au principe de démocratie locale et de citoyenneté qui agrègent la population locale autour des prises de décision. Enfin, une plus forte implication des migrants dans le développement de leurs régions d'origine mettra en évidence la politique de « co-développement » engagée par le Ministère des Affaires Etrangères français et contribuera à un développement économique local indispensable.

<b>Bénéficiaires / Public cible</b>	AMG, AMPG, communes, élus, Instances de Concertation Communales, Agents de Développement Local, Organisations Paysannes d'appui, partenaires de coopération décentralisée.
-------------------------------------	--

<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>950 092 euros.</b>
<b>Matériel</b>	2 voitures, 2 motos, configuration informatique, papeterie
<b>Personnel</b>	2 coordinateurs de cellule (Sélibaby et Kaédi), un chargé de programme PAIDEL, 1 chargé de mission « développement local », 2 chargés d'appui méthodologique (Volontaire de Progrès, 1 à Sélibaby et 1 à Kaédi), 1 chargé de mission « développement économique », 2 animateurs, 1 comptable, 1 secrétaire, 2 chauffeurs (1 à Sélibaby et 1 à Kaédi), des consultants, stagiaires et animateurs ponctuels

<b>Statut du personnel expatrié :</b>	<b>salariés</b>	Oui /	<input type="checkbox"/>	<b>Non</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<b>volontaires</b>	Oui /	<b>2</b>	<b>Non</b>	<input type="checkbox"/>
	<b>stagiaires</b>	Oui /	<b>2</b>	<b>Non</b>	<input type="checkbox"/>

<b>Durée totale du projet</b>	<b>Coût total de l'opération</b>	<b>N° de la tranche</b>	<b>Coût de la tranche</b>
<b>3 ans (2007-2009)</b>	<b>950 092 €</b>	<b>1</b>	<b>153 188 €</b>

## II. PRESENTATION DES PARTENAIRES LOCAUX

## Partenaire1 : Fiche d'information sur les communes partenaires

<b>1. Nom légal complet (sigle)</b>	<b>Région de Guidimakha</b>	Département de Ould Yengé	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commune de Ould Yenge</li> <li>➤ Commune de Tachott</li> <li>➤ Commune de Khabou</li> <li>➤ Commune de Dafort</li> <li>➤ Commune de Bouilly</li> </ul>
		Département de Sélibaby	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commune de Baidiam</li> <li>➤ Commune de Sélibaby</li> <li>➤ Commune de Arr</li> <li>➤ Commune de Wompou</li> </ul>
	<b>Région de Gorgol</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commune de Toufounde Cive</li> <li>➤ Commune de Nere Walo</li> <li>➤ Commune de Diadjibine</li> </ul>
<b>2. Adresse postale</b>	Ecrire: A l'attention du Maire de.... et suivi du nom de la commune et de la région		
<b>Téléphones</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contater le GRDR qui fera suivre</li> </ul>		
<b>3. Personne de contact chargée du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ould Yenge: Le conseiller Mr Seydou Kane</li> <li>➤ Tachott: Le conseiller Mr Sidi Hanounou Camara</li> <li>➤ Khabou: Le Maire Mr Ibrahim Soumaré</li> <li>➤ Arr: Le Maire Mr Konaté</li> <li>➤ Wompou: Le conseiller Mr Harouna Ciré Diallo</li> <li>➤ Bouilly: Le Maire Mr Diawara Ansoumane</li> <li>➤ Baidiam: Le conseiller Mr Ibrahima Thioye</li> <li>➤ Dafort: Le Maire, Mr Diadié Gagny Camara</li> <li>➤ Sélibaby: Le Maire Mr Mohamed Vall Ould Makhallé</li> <li>➤ Toufounde Cive : M. Tall Yahya</li> <li>➤ Neré Walo : M. Hamidou Ousmane Kane</li> <li>➤ Diadjibiné : M. Mohamed Saïdy Ould Awdi</li> </ul>		
<b>4. Date de création des communes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ décret n°88-187 pour les communes du département de Ould yengé</li> <li>➤ décret n°88-188 du 06 décembre 1988 pour les communes du département de Sélibaby</li> </ul>		
<b>5. Statut juridique</b>	<b>Collectivités locales</b>		
<b>6. Principaux domaines d'intervention :</b>	L'Article 2 de L'ordonnance n° 87-289 du 20 octobre 1987, abrogeant et remplaçant l'ordonnance n° 86-134 du 13 août 1986 instituant les communes, stipule que les communes sont chargées de la gestion des intérêts communaux. Elles assurent les services publics répondant aux besoins de la population locale, et qui ne relèvent, par leur nature ou leur importance, de la compétence de l'Etat. Dans ce cadre les compétences des communes comprennent notamment: la voirie locale, la construction, entretien et l'équipement des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental; la construction, l'entretien et l'équipement des dispensaires et centres de protection maternelle et infantile; l'alimentation en eau et l'éclairage public, en cas de concession, un décret approuve le cahier de charge; le transport urbain, sanitaire et scolaire; la lutte contre l'incendie, l'hygiène, l'enlèvement des ordures; les marchés; les abattoirs; les équipements sportifs et culturels communaux; les parcs et jardins; les cimetières; l'assistance aux indigents, l'aménagement et la gestion des zones concédées par l'Etat à la commune.		
<b>Zone d'intervention</b>	Tout le territoire de la commune		
<b>Domaine d'activités</b>	Accès aux services essentiels de base, Développement local, gestion de l'environnement,		
<b>Actions en cours</b>	Construction, entretien et équipement des infrastructures sociaux de base		
<b>7. Ressources humaines des communes</b>	Les conseillers municipaux disposent d'un secrétaire général, d'un régisseur et pour certaines communes d'un à deux agents de développement local		
<b>Nombre de salariés/bénévoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le nombre de salariés par commune varie entre 2 et 3 personnes</li> <li>➤ Le conseil municipal varie entre 15 et 20 personnes</li> <li>➤ Le Cadre de Concertation compte, selon les communes entre trente deux et cinquante quatre personnes et le Comité de développement local de 7 à 14 personnes ; qui participent à titre bénévole.</li> </ul>		
<b>8. Publications/rapports</b>	Rapports, 2 communes disposent de PDL, 4 communes ont des PAP, 7 communes disposent de monographies		
<b>9. Budget total annuel en euros</b>	Les budgets des communes oscillent entre 3 et 17 millions d'ouguiya (9 375 et 53 125 euro)		
<b>10. Principaux donateurs</b>	Etat mauritanien – coopération décentralisée – Coopération bilatérale, Fonds d'Initiatives Locales, ONG, Association de migrants, Partenaires du nord		
<b>11. Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc...</b>	Les maires sont regroupés en associations des maires aux niveaux national et régional (AMG et AMPG)		
<b>12. Historique et nature de la coopération avec le partenaire : liens institutionnels et contractuels</b>	Le GRDR collabore avec les communes depuis 1999 dans le cadre du PAIDEL. Il signe avec elles des conventions de partenariats qui fixent le cadre institutionnel du partenariat et les engagements de chaque partie		
<b>13. Rôle et implication dans la préparation et la mise en oeuvre du projet proposé</b>	C e projet découle d'un long processus de partenariat avec les communes. Ainsi le présent projet a été réalisé suite à un travail d'échange et de concertation avec les différents partenaires et de diagnostic du territoire.		

## Partenaire 2 : ECODEV (ONG Locale)

<b>1. Nom légal complet (sigle)</b>	ECO DEVELOPPEMENT
<b>2. Adresse postale</b>	Ilot K rue 44071, BP 2013 Nouakchott
<b>Téléphone, fax, mail</b>	Tél + 222 529 30 54 / Fax 529 04 12 <a href="mailto:ecodev@toptechnology.mr">ecodev@toptechnology.mr</a>
<b>3. Personne de contact chargée du projet</b>	Sidi Mohamed Lemine, Directeur de l'ONG
<b>4. Date de création de l'association</b>	Novembre 1999
<b>5. Statut juridique</b>	ONG Nationale
<b>6. Principaux domaines d'intervention :</b>	Micro finance, développement local et renforcement de la société civile
<b>Zone d'intervention</b>	Assaba, Gorgol Brakna et les deux HODH
<b>Domaine d'activités</b>	soutenir les acteurs de développement à la base CAT FAIDEL : Financement de micro projet
<b>Actions en cours</b>	Développement rural et urbain, assainissement
<b>7. Ressources humaines de l'association :</b>	ECO Développement :
<b>Nombre de salariés/bénévoles</b>	Neufs salariés permanents et 1 VP
<b>8. Publications/rapports</b>	Rapports annuels d'activités rapports d'études
<b>9. Budget total annuel en euros</b>	26 666 €
<b>10. Principaux donateurs</b>	Partenaires : GTZ, CDHLCPI, MDRE, SONADER
<b>11. Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc...</b>	FGB (Formation en Gestion à la Base) DDP (Décentralisation et Développement participatif), Développement Durable (Jobourg)
<b>12. Historique et nature de la coopération avec le partenaire : liens institutionnels et contractuels</b>	En consortium, GRDR et ECO DEV ont réalisé et mis à disposition des intervenants une base de données (infrastructure régionale de base, carte de niveau de vie des communes)
<b>13. Rôle et implication dans la préparation et la mise en oeuvre du projet proposé</b>	Par leurs domaines et zones d'intervention les deux ONGs se concertent afin d'orienter leurs actions

### Partenaire 3 : Fonds d'Appui aux Initiatives de Développement Local

<b>Fiche CAT FAIDEL</b>	
<b>1. Nom légal complet (sigle)</b>	CAT FAIDEL : Comité d'Attribution du
<b>2. Adresse postale</b>	BP 70 Sélibaby Mauritanie
<b>Téléphone, fax, mail</b>	Tél + 222 534 45 67 <a href="mailto:faidel_2005@yahoo.fr">faidel_2005@yahoo.fr</a>
<b>3. Personne de contact chargée du projet</b>	Mamadou Diama Sakho, président CAT & Diallo Mamoudou Animateur
<b>4. Date de création de l'association</b>	1990
<b>5. Statut juridique</b>	Statut juridique (association en projet)
<b>6. Principaux domaines d'intervention :</b>	Développement local et appui financier
<b>Zone d'intervention</b>	Guidimakha
<b>Domaine d'activités</b>	Financement et mise en œuvre des projets des organisations de base de la société civile et cofinancement des actions des Plans d'Actions Prioritaires des communes du Guidimakha
<b>Actions en cours</b>	Financement et suivi-évaluation des projets équipement en eau potable, protection de surface maraîcher, octroi de fonds de crédit
<b>7. Ressources humaines de l'association :</b>	1 animateur de développement local et Comité d'Attribution des fonds
<b>Nombre de salariés/bénévoles</b>	1 salarié, 12 bénévoles
<b>8. Publications/rapports</b>	Rapports annuels d'activités
<b>9. Budget total annuel en euros</b>	93 750 €
<b>10. Principaux donateurs</b>	Bailleurs : OXFAM GB
<b>11. Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc...</b>	Participe au Forum des Intervenants Dans le Guidimakha
<b>12. Historique et nature de la coopération avec le partenaire : liens institutionnels et contractuels</b>	Ancien dispositif mis en place par le GRDR pour la gestion du Fonds d'Appui aux Initiatives de Base devenu autonome en 2005. Le GRDR demeure toujours le partenaire technique du FAIDEL
<b>13. Rôle et implication dans la préparation et la mise en oeuvre du projet proposé</b>	Contribue aux objectifs du PAIDEL par le financement de projet villageois dans le cadre des Plans d'Actions Prioritaires et des unions de coopératives.

## Partenaire 4 : Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP)

<b>Fiche AFVP</b>	
<b>1. Nom légal complet (sigle)</b>	Association Française de Volontaire du Progrès
<b>2. Adresse postale</b>	BP 50 Nouakchott
<b>Téléphone, fax, mail</b>	Tél + 222 525 34 78, email : <a href="mailto:afvp@opt.mr">afvp@opt.mr</a>
<b>3. Personne de contact chargée du projet</b>	Moussa Ba, Délégué National
<b>4. Date de création de l'association</b>	Accord avec le Gouvernement mauritanien en 1989
<b>5. Statut juridique</b>	ONG
<b>6. Principaux domaines d'intervention :</b>	Promotion économique rurale et développement local
<b>Zone d'intervention</b>	Brakna, Gorgol, Nouakchott
<b>Domaine d'activités</b>	Projet de promotion de l'économie rurale et organisation et vie associative
<b>Actions en cours</b>	
<b>7. Ressources humaines de l'association :</b>	6 salariés
<b>Nombre de salariés/bénévoles</b>	D'un Délégué National africain, d'un chargé de suivi de VP, d'un Chargé d'Appui aux Opérations d'une Responsable Administratif et financier et du personnel de bureau
<b>8. Publications/rapports</b>	Rapports annuels d'activités
<b>9. Budget total annuel en euros</b>	20 000 000
<b>10. Principaux donateurs</b>	La Coopération Française, Agence Française de Développement (A.F.D), L'Union Européenne, La Coopération Décentralisée, Les Organisations de Solidarité Internationale (OSI), Les Etats d'accueil, Les différentes coopérations multilatérales et bilatérales : Banque Mondiale, GTZ, P.N.U.D, U.N.I.C.E.F, FNUAP
<b>11. Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc...</b>	Fédération Nationale des ONG mauritaniennes
<b>12. Historique et nature de la coopération avec le partenaire : liens institutionnels et contractuels</b>	L'AFVP met à disposition du GRDR des volontaires du progrès donc des ressources humaines et le GRDR constitue un cadre idéal pour des volontaires du progrès. Les deux ONGs ont un même domaine d'intervention.
<b>13. Rôle et implication dans la préparation et la mise en oeuvre du projet proposé</b>	AFVP : Assure la mise à disposition et le suivi des volontaires du Progrès

## Partenaire 5 : BMEC/BUSEC

<b>Fiche BMEC</b>	
<b>1. Nom légal complet (sigle)</b>	BMEC : Bureau Maghrébin d'Etude et de Contrôle devenu Bureau Sahélien d'Etude et de Contrôle (BUSEC )
<b>2. Adresse postale</b>	Représentation de Nouakchott BP 303
<b>Téléphone, fax, mail</b>	Tél. + 222 534 48 39 – 655 50 81 <a href="mailto:hadydia1961@yahoo.fr">hadydia1961@yahoo.fr</a>
<b>3. Personne de contact chargée du projet</b>	Dia Mamadou, représentant antenne de Sélibaby
<b>4. Date de création</b>	Autonome en juillet 2005
<b>5. Statut juridique</b>	Bureau d'étude devenu autonome depuis juillet 2005
<b>6. Principaux domaines d'intervention :</b>	Aménagement rural, Génie rural
<b>Zone d'intervention</b>	Guidimakha
<b>Domaine d'activités</b>	Exécution et contrôle de travaux
<b>Actions en cours</b>	Aménagement de surface
<b>7. Ressources humaines: Nombre de salariés/bénévoles</b>	1 ingénieur, 1 technicien, 4 maçons qualifiés, 1 secrétaire comptable 7 salariés
<b>8. Publications/rapports</b>	Rapports annuels d'activités, rapport d'étude
<b>9. Budget total annuel en euros</b>	Fonds propre variable
<b>10. Principaux donateurs</b>	Partenaires : GRDR, GTZ, KFW
<b>11. Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc....</b>	Reste toujours en consortium avec le BMEC de Nouakchott
<b>12. Historique et nature de la coopération avec le partenaire : liens institutionnels et contractuels</b>	Appuyé par le GRDR pour s'installer au Guidimakha et constitue un opérateur technique pour le GRDR.
<b>13. Rôle et implication dans la préparation et la mise en oeuvre du projet proposé</b>	BMEC: C'est un partenaire technique qui apporte au GRDR toutes les compétences techniques dans la mise en œuvre des actions.



### III. DESCRIPTION DE L'ACTION :

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

L'action est articulée sur le double espace de la migration, région d'origine et région d'accueil.

Région d'origine : Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local (PAIDEL II) - Région du Guidimakha et du Gorgol, Mauritanie.

Région d'accueil : France/Espagne.

### I. 1 Contexte du projet

#### I.1.1 Présentation de la zone d'intervention

➤ **La Mauritanie fait partie des pays à faible développement humain et à déficit céréalier récurrent**<sup>2</sup>. En 2005<sup>3</sup>, le pays se situe au 152<sup>ème</sup> rang sur 177 pays classés avec un indice de développement humain (IDH) de 0,477. La Mauritanie figure sur la liste des pays les moins avancés établie par l'OCDE, bénéficiaires de l'aide publique au développement.

Le minerai de fer et la pêche sont les principaux secteurs ouverts sur l'économie mondiale. Les autres secteurs de l'économie mauritanienne sont dépendants d'aléas climatiques, affectant la capacité du pays à assurer un équilibre alimentaire durable. Ces dernières années ont été particulièrement éprouvantes (sécheresse, invasion accridienne, forte pluviométrie) et ont aggravé le niveau de vulnérabilité de la Mauritanie. Aussi, près de la moitié de la population mauritanienne est pauvre; plus du tiers de la frange pauvre de la population vit dans la précarité : en 2002, le pourcentage de mauritaniens vivant en dessous du seuil de pauvreté était de 46,3% tandis qu'un tiers de la population pauvre vivait dans l'extrême pauvreté (31,4%), ce pourcentage atteignant 44% en milieu rural.

➤ **Les régions du Guidimakha et du Gorgol affichent les taux de prévalence de pauvreté les plus élevés du pays**

La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté s'élève à 78% au Guidimakha et 75% au Gorgol. Ces régions constituent la zone **la plus touchée par la migration des forces vives** (main d'œuvre et intellectuels) vers l'Europe, l'Amérique, l'Afrique de l'ouest et Nouakchott, à la recherche de meilleures conditions pour la satisfaction des besoins fondamentaux de leurs familles. Ces **régions sont les plus enclavées** et souvent peu prioritaires dans les actions de l'Etat.

➤ Un nouveau gouvernement mis en place par le Comité Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) a pris le pouvoir le 3 août 2005. Le CMJD s'est engagé dans un **processus de reconstruction démocratique** qui devrait se conclure par une élection présidentielle en mars 2007. Cette période marque également le début de l'exploitation des gisements de pétrole en Mauritanie. Ces ressources pourront améliorer les revenus des mauritaniens et donc permettra de lutter contre la pauvreté. Cependant, la prudence doit être gardée : ces importantes ressources peuvent également accroître les inégalités.

➤ Le changement de régime survenu le 3 août 2005 influe fortement sur le contexte local. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux attendent beaucoup de cette transition. Le processus démocratique doit témoigner de la capacité des gouvernants à assurer la transparence mais également de la volonté de la population à s'exprimer. La décentralisation prend alors une nouvelle dimension et sa mise en place effective est soumise à toutes les attentions. Les impacts sur les acteurs du développement local sont importants : les communes deviennent de plus en plus actrices du processus de

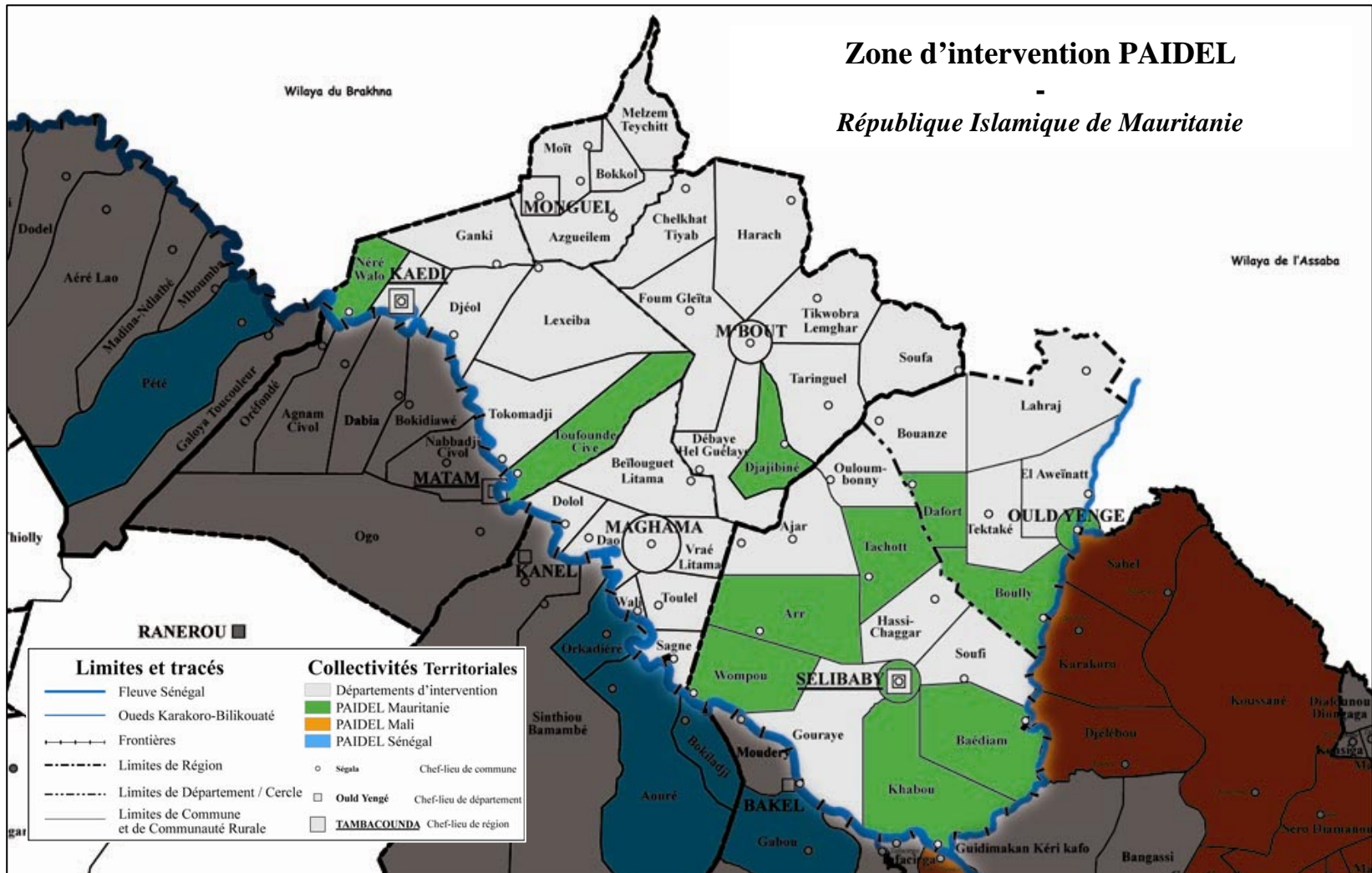
<sup>2</sup> études nationales, rapports du système des Nations Unies, Banque mondiale, Union européenne, CILSS et autres agences de coopération...

<sup>3</sup> . Les données et les chiffres globaux fournis par la Mauritanie avant août 2005 et sur la base desquelles les organisations internationales calculent ces indices, se sont avérés surestimés. Ce qui certainement va nécessiter des réajustements plutôt dans un sens négatif des principaux indicateurs du pays.

décentralisation ; les fonds régionaux de développement (fonds alloués par l'Etat aux communes) ont augmenté de 25 % en 2006. Mais l'insuffisance **des ressources financières, des compétences techniques et des initiatives économiques reste considérable**. Les bailleurs de fonds sont sensibles à la participation de la société civile à cette nouvelle ère. **La population est fortement encouragée à aller voter** (télévision, presse...). **Mais avec quel accompagnement ?**

Si le déroulement des élections municipales, législatives et sénatoriales a été cité en exemple par la presse internationale, il n'en reste pas moins que le changement des mentalités amorcé n'en est qu'à ses prémices. Cette évolution politique en Mauritanie offre l'opportunité de créer une dynamique durable en faveur de la décentralisation et du développement local. La concertation entre les acteurs locaux s'avère aujourd'hui être un outil adéquat pour que les populations prennent en charge leur propre développement pour répondre aux besoins concernant les équipements d'infrastructure sociale de base, la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire.

**Zone d'intervention du GRDR en Mauritanie**



Le PAIDEL s'inscrit dans le cadre des Programmes Régionaux de Lutte contre la pauvreté (PRLP). Les PRLP constituent le *cadre de détermination* des objectifs régionaux de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Ils assurent la mise en cohérence des stratégies et programmes de développement régional et fixent les actions prioritaires pour la région. Les politiques de décentralisation, inscrites dans ces stratégies, ont pris conscience de l'importance de la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour mener à bien le développement au niveau local.

Le PAIDEL est aujourd'hui reconnu comme la dynamique de référence accompagnant les politiques de décentralisation et de la concertation entre acteurs.

### **I.1.3. complémentarité avec les programmes de développement existants**

La méthodologie PAIDEL a inspiré de nombreux programmes destinés à l'accompagnement de la mise en place de la décentralisation (PASK, PDRC...). Il est important aujourd'hui plus qu'hier d'agrèger les approches complémentaires. Les principaux intervenants avec qui le PAIDEL s'associera sont :

**Le PADDEM** (Projet d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration en Mauritanie) accompagne un processus de renforcement des capacités institutionnelles des équipes municipales. La finalité du projet est de conforter la décentralisation et la déconcentration pour renforcer la démocratie locale et améliorer les services rendus à la population. L'objectif principal est de concourir au développement communal et régional en améliorant les ressources et la capacité de gestion des communes.

**Le programme VAINCRE** (VAlorisation des INitatives de Croissance Régionale Equitable) est un fonds constitué dans le cadre de remise de dette du gouvernement français (Contrat Désendettement développement, C2D). Il est destiné au financement de projets d'infrastructures de base des communes dans une perspective de lutte contre la pauvreté. Les communes partenaires du PAIDEL disposant d'instances de concertation et de plans d'actions sont les plus à même de valoriser ce type de programme ;

**La coopération décentralisée Région Centre/Gorgol** a développé un axe d'accompagnement institutionnel fort. Elle a notamment permis la mise en place d'un centre de ressources qui a pour vocation le renforcement institutionnel des élus de la région (accompagnement de type PADDEM).

Au-delà des simples contextes régionaux, la Mauritanie connaît une période de transition porteuse de nombreuses attentes de la communauté internationale et des partenaires bilatéraux. Des résultats sont attendus, notamment en termes de cohérence d'intervention.

Ainsi, la zone Gorgol-Guidimakha peut être la zone pilote où s'exprimeront de fortes synergies de Développement Local donnant aux financements de la France en ce domaine (MAE – PAIDEL, SCAC – PADDEM ; AFD – VAINCRE ; coopération décentralisée – Région Centre) une visibilité cohérente et d'envergure.

Enfin, 2006 a vu la Délégation de la Commission Européenne réunir les coopérations techniques de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne autour de la conception d'un programme européen d'accompagnement de la décentralisation au niveau national. A ce titre le GRDR a été fortement sollicité et le processus PAIDEL identifié comme référence.

## **I.2. Diagnostic et problèmes à résoudre par le projet**

### **I.2.1 Analyse des problèmes à résoudre**

**Les contraintes de ces groupes cibles sont diverses :**

- *Manque d'accès aux services sociaux de base :*

Le niveau infra structurel en services sociaux de base est particulièrement faible, et pour les localités les plus reculées de ces zones, inexistant. Les populations de la zone d'intervention en sont les premières victimes.

- *Faible production agricole et dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire d'urgence*

Face à la dégradation accélérée des ressources naturelles conjuguée à d'autres phénomènes naturels (péril acridien, sécheresse) les populations sont exposées au risque de l'insécurité alimentaire et dépendent souvent de l'aide étrangère.

- *Marginalisation et éloignement des centres de décision :*

Les pesanteurs socioculturelles sont encore fortes dans ces zones isolées et pèsent lourdement sur la participation à la prise de décision des femmes, des jeunes mais aussi des groupes marginalisés. Les femmes, souvent chefs de famille dans cette région de forte émigration des hommes adultes, n'ont aucun rôle formel au niveau des instances locales de décision. Dans cette phase de transition politique, elles sont encouragées à participer au processus démocratique mais n'en ont pas les moyens. Globalement marginalisés, ces groupes se situent le plus souvent à la périphérie des lieux où se prennent les décisions.

- *Multiplicité des conflits liés à l'exploitation des ressources locales :*

Les conflits sont nombreux et complexes autour de l'exploitation des ressources, notamment entre agriculteurs et éleveurs sur un même territoire.

- *Faiblesse des compétences organisationnelles et techniques des élus et acteurs locaux :*

Les élus et acteurs locaux sont amenés à être de plus en plus acteurs du processus de décentralisation et du mode de gouvernance locale. Or, ils ne disposent pas des compétences techniques, ni des moyens suffisants pour donner corps à la mise en oeuvre de la décentralisation.

- *Difficultés des migrants pour être reconnus comme citoyens dans leurs régions d'origine*

La stigmatisation des personnes issues de l'immigration, notamment médiatique constitue un frein à leur reconnaissance en tant que citoyen non seulement pour leur territoire de résidence mais aussi pour leur territoire d'origine. Les transferts financiers des migrants dans leurs régions d'origine sont souvent réduits à une relation d'ordre économique. Pourtant, ces flux produisent un changement social tout aussi important qui n'est pas accompagné et qui crée parfois un "mal-être social", aussi bien pour les migrants que pour la population d'origine.

## **I.2.2 Analyse des options retenues pour aborder ces problèmes**

**Face à ces constats, le projet va contribuer :**

- *A favoriser l'accès des populations les plus démunies aux services sociaux de base (eau, santé, éducation...) par l'accompagnement des acteurs locaux dans la définition de plans de développement locaux et la recherche de partenariats pour la réhabilitation et le co-financement des infrastructures.*

- *A l'accompagnement pour la maîtrise d'œuvre des communes pour la réalisation de projets d'aménagement d'eaux de surface et de gestion des ressources naturelles. Ces projets sont définis au préalable dans les plans de développement local.*

- *A la participation effective des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés aux processus de décision au niveau local, notamment via les cadres de concertation où ils sont représentés.*

- *Au renforcement des capacités des acteurs locaux par des formations, échanges d'expériences et voyages d'études. Par ailleurs, la planification et la mise en œuvre des projets de développement communal occupent une place fondamentale dans le processus de développement local. C'est un moment d'apprentissage à l'exercice de la prise de décision et à la réalisation des actions. Ces espaces constituent également un lieu d'échanges et de régulation des conflits, notamment sur le partage des ressources. Concernant les organisations de base, souvent constituées de femmes, un dispositif d'appui leur permettra de réaliser des micro projets. Les partages d'expériences entre unions de coopérative créent une dynamique d'interactions et d'action collective entre les organisations*

socioprofessionnelles. Au-delà des apprentissages mutuels d'ordre techniques, organisationnels et humains, le processus constitue un exercice d'acquisition de compétences en matière de plaidoyer et de participation du mouvement associatif aux initiatives de développement régional. Enfin, les espaces d'apprentissage et de formation offrent aux jeunes d'autres débouchés professionnels.

- *A une plus grande cohérence des actions d'aide au développement par le rapprochement entre les ONG, les acteurs de la coopération décentralisée et les associations de migrants et par conséquent une meilleure réciprocité entre les territoires du nord et du sud. Le projet contribue à un changement des mentalités des populations du sud face aux difficultés liées aux problématiques des phénomènes migratoires et à l'implication des migrants dans le développement de leurs régions d'origine. La promotion de l'implication des migrants dans le développement des pays du sud est un moyen permettant de valoriser le rôle des migrants « citoyens » de leurs sociétés d'origine et de leur société d'accueil et de rapprocher des territoires et acteurs vivant sur ces différents espaces interdépendants.*

L'implication de ces groupes, représentés dans les cadres de concertation du processus de développement local, permet de renforcer leur capital social et de participer à un changement des mentalités et représentations collectives.

Sur le plan stratégique, la participation de l'ensemble de ces acteurs aux décisions de développement local de leur territoire, notamment grâce à un processus de concertation et une interdépendance des différents espaces, contribue à l'émergence de dynamiques locales capables de définir et défendre les priorités du territoire. Par ailleurs, le projet renforce la cohésion sociale entre les différentes ethnies et la reconnaissance du pouvoir local élu qui paraît encore, aux regards des populations, comme étant une représentation de l'état. Cela contribue un apport significatif pour un développement durable et équitable des zones concernées.

### **I.1.3. Bénéficiaires, participants et principaux acteurs impliqués dans le projet**

Le programme concerne directement la **population des régions du Guidimakha et du Gorgol**, soit plus de 505 000<sup>4</sup> habitants. Toutes les communautés, soninké, maure et al pulaar bénéficieront des impacts bénéfiques de l'action puisque l'approche d'intervention est territoriale. Plus spécifiquement, les groupes visés sont les femmes et les jeunes, souvent les premières victimes des situations d'extrême pauvreté.

➤ **Les acteurs locaux** des territoires concernés :

- Les membres du Cadre de Concertation Communal et du Comité de Développement Local
- Les agents de développement local recrutés par les communes
- Les élus, qui sont à la fois partenaires et bénéficiaires du projet
- Les associations de migrants, qui peuvent à la fois être intégrées dans la population, comme partenaires du nord et bénéficiaires
- Les services techniques de l'Etat
- Les organisations socioprofessionnelles (unions de coopératives...)

➤ **Les collectivités locales du Nord** (Région Centre, Aubervilliers, Louvres, Fos-sur-Mer, Olot en Catalogne espagnole...) et en leur sein, les associations de migrants et autres acteurs partenaires engagés dans des projets de coopération décentralisée avec les collectivités locales du sud.

---

<sup>4</sup> Selon le P3D la population totale des régions du Guidimakha et du Gorgol est estimée à 420418 habitants en 1998. La projection de ces estimations prévoit plus de 500 000 habitants en 2007.

Soient, plus précisément :

Partenaires GRDR :

- **Les communes** : le processus PAIDEL n'est engagé que sur demande écrite du maire.  
Le PAIDEL accompagne directement 10 communes dans le Guidimakha et 3 dans le Gorgol. Les 18 communes du Guidimakha participent au débat et ont bénéficié des formations et rencontre régional et nationales organisées par le GRDR.
- **Le collectif des unions de coopératives du Guidimakha**
- **L'ONG ECODEV** : transfert d'outil et diffusion vers d'autres régions. Plaidoyer au niveau national
- **AFVP** : le principe du binôme cadre national / volontaire du progrès (AFVP) est en place depuis 1999 et donne des résultats très satisfaisants dans le renforcement des capacités de l'équipe.
- **Région Centre** : le GRDR travaille en partenariat avec le projet d'appui à la coopération décentralisée entre la Région Centre et la région du Gorgol qui est représentée par L'AMPG la structure homologue de la Région Centre.

Acteurs impliqués

- **Le Cadre de Concertation Communale (CCC)** : Organe représentant la population pour assurer la concertation communale, la médiation et la prise de décisions démocratiques. Intervient au niveau de la conception et du suivi -évaluation du projet. Son avis est consultatif et est soumis à l'approbation du conseil municipal.
- **Le Comité de Développement Local et son animateur (CDL et ADL)** : Organe exécutif chargé de la mise en œuvre et du suivi évaluation des actions avec l'appui d'un animateur de développement local (ADL).
- **Le conseil municipal** : s'engage dans le processus PAIDEL, valide toutes les décisions du CC et par-là même renforce l'institution communale dans le cadre de la politique de décentralisation mise en œuvre en Mauritanie.
- **Les associations de migrants** : A l'instar de toutes les sensibilités du territoire, elles participent à la définition des actions communales. Elles participent au suivi évaluation par leur représentation dans le CCC et CDL. Elles assurent un rôle de plaidoyer à l'extérieur et aident à la recherche des partenariats et des financements. Elles peuvent participer financièrement à des actions de développement local.
- **Association des maires du Guidimakha et l'Association des Maires et Parlementaires du Gorgol** : organes institutionnels informés du processus PAIDEL et qui servent de relais auprès des maires. Elles participent à la diffusion de la démarche.
- **Services techniques de l'état** : garantissent la légitimité de notre action, sont associés sur les aspects techniques

Plus généralement, le programme créera des effets positifs au-delà de sa zone d'intervention. Le dispositif de capitalisation et de diffusion des acquis du projet (production de documents de développement local, de guides et outils méthodologiques, études, cartographie...) bénéficiera à l'ensemble des acteurs locaux et intervenants extérieurs de la Mauritanie à travers les ateliers nationaux de restitution, les témoignages d'acteurs, la diffusion de rapports, l'organisation de forums d'envergure nationale et sous régionale.... Grâce aux échanges sous régionaux, d'autres communes et régions pourront bénéficier indirectement de ce programme.



## II. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

### II.1. Objectifs généraux

- Contribuer au développement économique et social dans les régions du fleuve en Mauritanie ;
- Renforcer les conditions de participation et de prise en charge par les populations de leur propre développement sur le double espace de la migration.

### II.2. Objectif spécifique

Renforcer la citoyenneté des acteurs locaux par l'accompagnement d'une dynamique de développement concerté à l'échelle régionale et sous régionale.

### II. 3. Résultats attendus et activités prévues

#### **Activités à développer pour produire le résultat 1 :**

*L'identité communale est largement renforcée et permet d'initier des dynamiques de développement économique et social à l'échelle régionale*

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des acteurs locaux ayant déjà initié une démarche de concertation dans la mise en place d'une stratégie territoriale et d'accompagner 12 nouvelles communes (dont 10 dans la région du Gorgol) dans ce sens. **L'activité consiste à accompagner les communes, notamment les instances de concertation pour qu'elles passent d'une démarche de planification à une démarche de stratégie communale** : elles développent désormais des stratégies de développement communal et sont garantes de la bonne insertion des partenaires et des associations migrants dans leur stratégie.

#### 1.1. Accompagner la dynamique de stratégie territoriale des instances de concertation

La démarche "recherche-action" du GRDR nécessite une réactualisation permanente de ses outils afin d'accompagner les acteurs locaux dans un contexte local en perpétuelle évolution. **Des fiches techniques seront créées afin d'animer et de former les instances de concertation.** La création de nouveaux outils d'animation sera l'occasion de mutualiser les expériences des deux régions et des partenaires présents sur les mêmes territoires.

Le renforcement des compétences s'effectue grâce à la légitimité acquise dans les instances de concertation : de manière indirecte, les acteurs locaux prennent des responsabilités et partagent davantage lors de ces réunions. L'accompagnement pour la mise en oeuvre d'activités (monographies<sup>5</sup>, plans d'actions prioritaires, mise en place des projets) engage les différents acteurs locaux dans une réflexion et action commune. Cela engendre un renforcement des capacités en terme de planification, concertation, suivi-évaluation mais aussi et surtout en gestion des partenariats. La commune et ses acteurs doivent agréger un maximum d'intervenants autour de leur projet de territoire tout en garantissant que leurs actions soient concertées. L'appui aux animations des espaces de concertation sera continu et **l'agent de développement local** jouera un rôle moteur dans ce processus. Il sera appuyé et formé par l'équipe en charge du projet. Ainsi, au bout des 3 ans, près de 20 communes devraient disposer d'Instances de concertation, des documents de planification et d'un ADL.

Par ailleurs, l'appui de proximité va se traduire par un accompagnement de la maîtrise d'ouvrage des communes. Au-delà des infrastructures de base, la mobilisation des eaux de surface reste la principale priorité pour les populations, compte tenu de la sécheresse et de l'insécurité alimentaire. L'implication des instances permet à la commune de mettre en cohérence les différentes actions d'aménagement de son territoire et de renforcer ses compétences dans ce domaine. Aussi, l'équipe assurera un suivi régulier de ces projets pour

<sup>5</sup> La monographie est le document de référence de la commune rassemblant toutes les informations sur les potentialités et activités de la commune.

légitimer le rôle de la population dans l'aménagement du territoire. Pour cela, le GRDR travaillera de façon rapprochée avec les projets PADDEM et VAINCRE. De cette façon, pour 1 euro investi dans le processus PAIDEL, 1 euro d'investissement alimentant le Fonds de Développement Local de la commune sera issu d'une démarche partenariale propre.

Cet appui de proximité, s'il est continu sur les 3 années du projet sera plus allégé la dernière année, considérant que les acteurs locaux disposeront de davantage d'outils pour élaborer, mettre en place, suivre et évaluer leur stratégie communale.

### 1.2. Organiser des formations techniques et des voyages d'échanges

Comme souligné ci-dessus, la mise en place de la décentralisation doit s'accompagner d'un dispositif de renforcement des capacités des acteurs locaux. Afin de garantir la pérennité du processus, **les personnes ressources du cadre de concertation et les ADL seront formés en gestion, planification, recherche et animations de partenariats, suivi évaluation de projets.** Des consultants externes animeront ces formations.

D'autre part, **des voyages d'études avec les personnes du processus de concertation seront organisés.** Les voyages d'échange ont l'avantage de montrer concrètement aux acteurs les intérêts et les problèmes rencontrés par d'autres acteurs pratiquant comme eux la concertation locale. Une "**caravane des maires**" sera constituée : les maires se déplaceront et iront présenter leur expérience de développement local dans un autre territoire. Ces voyages itinérants permettront, par la rencontre et l'échange d'expérience de renforcer les compétences des acteurs locaux. Ces visites échanges seront réalisées entre les régions du Gorgol et du Guidimakha : les instances de concertation du Guidimakha viendront témoigner de leur expérience et de leur fonctionnement aux instances de concertation nouvellement en place au Gorgol. La région de l'Assaba qui rassemble de nombreux partenariats similaires au Gorgol et Guidimakha constituera aussi un lieu d'échanges et de rencontres sur les différentes expériences de développement local. Deux voyages par an seront organisés pendant les 3 années du programme. Ils bénéficieront aux élus locaux, aux instances de concertation et aux ADL.

### 1.3. Accompagner les ICC dans un processus de suivi évaluation du développement territorial

La procédure de suivi évaluation est nécessaire pour la réalisation de tout projet. Elle permet de réajuster le processus, analyser les résultats obtenus afin d'améliorer la démarche et méthodologie adoptées. Les communes mettant en place des projets d'envergure où de multiples partenaires interviennent, elles doivent être capables de s'auto évaluer et de rendre compte de leur processus de développement local.

La première année, l'activité consistera à créer et **mettre en place un processus de suivi évaluation du développement territorial.** Des critères d'évaluation seront définis avec les acteurs locaux et les autorités administratives. L'année 2 sera consacrée à la **formation des instances de concertation** et des personnes ressources **afin qu'elles puissent auto évaluer leur processus de développement.** Cela favorisera la création d'une dynamique avec les autres territoires afin de valoriser de part et d'autre les compétences les plus développées et, par l'organisation des voyages d'études (activité 1.2) de les transférer à d'autres zones. **Une commission technique d'évaluation du territoire** sera chargée de mettre en oeuvre ce projet et accompagnée durant ces 3 ans.

Chaque année, une « **journée de la commune** » verra l'organisation d'une remise de prix officielle visant à sélectionner, suivant les critères d'évaluation définis, la commune la plus avancée dans son processus de développement local. L'événement pourra être présenté lors de la réalisation d'une foire artisanale (activité 2.3). La commune sélectionnée percevra une dotation pour réaliser son plan de développement communal. Les associations de maires régionales seront fortement impliquées pour cet événement.

#### 1.4. Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à leur appartenance au territoire communal

La mise en oeuvre d'un module de formation sur l'Education à la Géographie et à l'Identité Communale (EGIC) permettra de sensibiliser les enfants à la notion de citoyenneté.

L'activité consiste à mettre en place, en collaboration avec les services de l'éducation nationale, les outils pédagogiques du module EGIC pour les élèves de l'école primaire de 5ème et 6ème années (équivalentes en Europe aux deux dernières années de l'école primaire). Les élèves bénéficiaires du module seront sensibilisés à leur appartenance à l'espace territorial et pourront, à terme, être des acteurs garants de la cohésion et de la démocratie locale. L'objectif est de créer un processus de conscientisation et d'appropriation du territoire. Des modules sur la culture communale (appartenance culturelle et territoriale) et le contexte institutionnel permettront de favoriser la connaissance géographique du milieu et la pérennité du processus de développement local.

Ce module sera testé dans deux communes du Guidimakha : Ould Yengé et Baïdiam durant la première année. Suivant les résultats de l'évaluation du module, les leçons seront étendues à d'autres communes du Guidimakha et du Gorgol en année 2. Au Guidimakha, six écoles seront concernées, 2 écoles au cours de la première année, 2 autres communes au cours de chacune des deux dernières années. Au Gorgol, 2 écoles au cours de chacune des deux dernières années seront touchées. A la fin de la troisième année, l'activité touchera 10 écoles soit 20 classes dont 10 de 5<sup>e</sup> année et 10 de 6<sup>e</sup> année. La troisième année sera également consacrée à la préparation du retrait du GRDR en identifiant et en formant des acteurs relais avec une forte implication des services locaux de l'éducation. Cette dernière étape de consolidation et de transfert permettra éventuellement la reproduction de l'expérience par les services de l'éducation dans le cadre de l'éducation civique des enfants.

Concrètement, il s'agit de :

- Mettre en place les modules dans deux communes test
- Mettre en place une procédure de suivi-évaluation du module
- Mettre en place les modules dans 10 écoles au Gorgol et au Guidimakha

#### 1.5 Accompagner les initiatives d'intercommunalité

Les grandes problématiques auxquelles sont confrontés les wilayas du Gorgol et du Guidimakha (enclavement, transhumances, accès à la terre, aménagements des eaux de surface...) transcendent généralement les limites communales administratives. De plus en plus d'élus souhaiteraient s'associer pour résoudre certains problèmes. Toutefois, aucun cadre juridique ne définit l'intercommunalité. Tout reste donc à faire dans ce secteur où l'initiative des élus ne suscite que peu de répondant. L'opportunité de la définition d'un nouveau programme d'accompagnement de la décentralisation en Mauritanie a mis en avant les lacunes législatives et les autorités seront sensibilisées à ce fait. Il s'agira alors, par ailleurs, de mobiliser les populations autour de cette coopération de proximité et d'œuvrer à sa réalisation autour de projet concret.

L'intercommunalité Baidiam-Khabou au Guidimakha est l'initiative la plus avancée. 3 intercommunalités seront ainsi initiées dans la zone d'intervention.

Il est à noter que des élus seront tout particulièrement encouragés dans leur implication dans l'initiative d'aménagement concerté du bassin du Karakoro et qui concerne 5 communes mauritaniennes. L'animation du processus d'identification concerté et de planification aboutira dans le cours de l'année 2007 à un document de projet conçu par les acteurs eux-mêmes et soumis, par eux-mêmes à un pool de bailleurs de fonds.

#### 1.6 Conduire des études de filières économiques locales.

La phase 1 du PAIDEL s'est concentré sur la démonstration de la nécessité du processus de concertation comme un outil indispensable au développement local. Aujourd'hui, l'accent doit

être mis sur la finalité de cet outil, c'est-à-dire le développement économique local et la place que les acteurs locaux (populations, élus et entrepreneurs) ont à tenir.

Le principal potentiel de la zone d'intervention reste l'agro pastoralisme. De nombreuses filières à fort potentiel ne peuvent émerger du fait du manque de connaissance et d'accompagnement de viabilité.

Une étude spécifique sur ces filières sera réalisée.

L'étude devra permettre de repérer, d'analyser ces filières mais aussi de disponibiliser un système d'information sur les marchés (SIM) à l'intention des agro pasteurs et maraîchers de la zone du programme. L'étude sera réalisée sur la base d'une méthodologie validée par l'équipe du programme et doit se dérouler sur une durée de deux mois. Elle sera conduite par un binôme de consultants locaux. Les organisations paysannes structurées seront mobilisées pour jouer leur rôle de leaders structurant régionaux.

### 1.7 Accompagner les organisations communautaires de bases et les porteurs de projets économiques.

Au Gorgol, le projet « Caravane d'échanges de savoirs et de savoirs faire » mené au Guidimakha entre 2004 et 2006 sera reproduit. Des voyages d'échange et une foire artisanale seront organisés. Ces voyages d'échange seront organisés par un comité de pilotage, avec l'appui du GRDR. Au-delà des apprentissages mutuels d'ordre technique et organisationnels, les voyages d'échange constituent un exercice d'acquisition de compétences en matière de plaidoyer et de participation du mouvement associatif aux initiatives de développement local.

Ces voyages seront organisés au niveau local, régional et sous-régional, permettant aux participants de créer des contacts et échanges dans les localités visitées. Ces rencontres seront aussi l'occasion d'accompagner la structuration des organisations de base au Gorgol, comme ce fut le cas au Guidimakha où près d'une vingtaine d'unions de coopératives sont regroupées en un Collectif des Unions de Coopératives du Guidimakha.

Un comité de pilotage sera mis en place. Ses fonctions seront les suivantes : réception des demandes de rencontre, mise en contact des différentes organisations socioprofessionnelles, programmation et organisation logistique des visites, évaluation et capitalisation du projet, diffusion de l'information, co-gestion financière avec le GRDR.

En 3 ans, au moins 20 voyages d'échanges seront réalisés.

Suite à plusieurs étapes de voyages d'échanges, **l'organisation d'une foire artisanale** à la fin de l'année 2 permettra de valoriser et commercialiser les produits des organisations de base. Le but est de permettre à toutes les organisations de la région de converger vers un marché commun, de se rencontrer, d'échanger, d'exposer leurs produits et de pouvoir s'exprimer devant leurs partenaires institutionnels, techniques et financiers. Cette foire permettra de stimuler les échanges entre les organisations de base du Gorgol et du Guidimakha. Le comité de pilotage, avec l'appui du GRDR participera à l'organisation et au suivi de cette foire.

L'émergence d'une dynamique associative locale s'accompagnera également par la **mise en place d'un dispositif financier de proximité** (Fonds d'Appui aux Initiatives de Base : FAIB) dès l'année 1. Cela permet à la société civile d'être sur un terrain d'apprentissage, de réaliser des projets, d'acquérir des compétences et de prendre en charge leur propre développement par un cofinancement de leurs projets. En 3 ans, 100 projets d'appui à la société civile seront financés.

Progressivement ce fonds de micro subvention évoluera vers un **Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques** et développera un volet micro finance. Il s'ouvrira aux porteurs de projets individuels. Cette évolution se fera en lien étroit avec l'équipe PAPPE du GRDR en France (projet d'accompagnement des porteurs de projets économiques) et en lien avec la mise en place du « codéveloppement » en Mauritanie. 40 projets sur 3 ans seront ainsi accompagnés.

**Activités à développer pour produire le résultat 2 :**

*L'implication des migrants est renforcée et reconnue comme acteurs du co développement au côté de la coopération décentralisée Nord-Sud et Sud-Sud*

L'histoire du GRDR est étroitement liée au co développement : le GRDR à ses origines accompagnait les ressortissants du bassin du fleuve Sénégal pour réaliser des projets dans leurs villages d'origine. Aujourd'hui, le GRDR a adapté son approche suite à la mise en oeuvre de la décentralisation. L'appui s'effectue désormais à l'échelle communale, voire régionale.

**En France**, la démarche d'accompagnement des associations de migrants dans cette logique d'intervention les a conduits à ouvrir de nouvelles relations avec les collectivités d'accueil. La promotion de partenariats de coopération décentralisée entre collectivités d'origine et collectivités d'accueil permet l'instauration d'une solidarité de proximité Nord-Sud. Elle apparaît aussi comme un véritable moyen de promouvoir cette double citoyenneté « ici et là bas » de cette migration, celui d'origine –la Mauritanie– et celui d'accueil en France et en Europe.

**En Mauritanie**, les associations de migrants participent dans la mesure du possible à la définition des actions communales, au suivi-évaluation par leur représentation dans les instances de concertation. Elles participent financièrement à des actions de développement local. Cependant, comme souligné ci-dessus (1.6.4), cet apport financier des migrants pour le développement de leurs régions d'origine est souvent réduit à une relation d'ordre économique. D'autre part, l'implication des migrants (sociale, économique) dans un jeu avec une multitude d'intervenants complexifie la visibilité et compréhension des actions du territoire. Cet apport des migrants bouleverse profondément la structuration sociale du territoire d'origine et participe à la création de représentations collectives qui, si elles ne sont pas accompagnées perpétuent des tabous, images qui alimentent un "malaise social" autour des phénomènes migratoires et de l'implication des migrants dans leurs territoires d'origine.

De plus, le concept de codéveloppement a été mis en avant depuis quelques années dans une forte optique de contrôle : gérer les flux de migration, impulser le retour aujourd'hui dans une optique « d'immigration choisie ». La Mauritanie, notamment par le port de Nouadhibou devient un lieu d'émigration et de ciblage médiatique.

Face à ces constats, l'objectif du projet est de favoriser l'implication des migrants dans leur région d'origine en prenant en considération le contexte social. De ce fait, l'expertise du GRDR sur la migration nécessite d'être réactualisée par des études mais également en créant des lieux d'échanges et de réflexion avec les acteurs locaux.

### 2.1. Renforcer la connaissance sur l'évolution des problématiques migratoires

Des études approfondies seront menées par des étudiants stagiaires de troisième cycle en sociologie, anthropologie et/ou consultants chercheurs afin d'affiner l'expertise sur les phénomènes migratoires en Mauritanie. Cette expertise sera un outil permettant d'enrichir et de faire évoluer la démarche de codéveloppement avec une connaissance actualisée du contexte et des impacts de la migration sur les zones d'intervention. Au moins deux études seront publiées et diffusées.

Cet axe se réalisera en convergence avec l'équipe PIMDERO en France.

### 2.2. Animer un espace de rencontres et d'échanges d'expériences avec les acteurs locaux et les migrants sur les thématiques de la migration et du co développement.

La migration participe à la construction de dynamiques, processus sociaux, dont les indicateurs sont les migrants eux-mêmes. Les migrants en France ont un double apport à leur territoire d'origine : la construction de partenariat financier, technique et institutionnel

entre leurs communes et les collectivités du nord et la contribution directe financière au projet de développement de territoire.

Il s'agit ici de créer des espaces d'échange au sud sur la problématique de la migration : la migration, si elle touche directement et indirectement toutes les familles, est un sujet presque "tabou". La représentation de la migration est souvent influencée par des images médiatiques et un mythe de l'occident. Ces animations ne visent pas à ralentir la migration des acteurs locaux mais plutôt à les informer et sensibiliser sur tous les enjeux liés à la migration. Il s'agit d'accompagner les acteurs locaux vers un mieux-être social en s'exprimant par des groupes de paroles mixtes et/ou spécialisés : groupes de femmes, jeunes... Un des enjeux est également d'animer la réflexion des élus et autres acteurs sur le rôle que peuvent jouer les migrants dans le développement de leur territoire.

Ces débats seront filmés et restitués auprès des acteurs locaux et de nos partenaires.

L'année 1 sera l'année "test" où deux groupes de paroles seront animés. Le troisième groupe de parole constituera une table ronde, animée et structurée par un consultant. Un invité (expert des questions migratoires) sera interviewé sur ces différents sujets. Cette table ronde fera l'objet d'une émission à la radio. Suivant les résultats de l'année 1, l'expérience sera reproduite et adaptée les deux dernières années.

Durant la phase du projet, 10 rencontres d'échanges sont animées sur la problématique de la migration

De manière générale, ces rencontres visent à contribuer à l'évolution des mentalités au sud vis-à-vis des phénomènes migratoires.

### 2.3. Préparer et restituer les missions des maires en France

Cette activité se réalise en collaboration avec l'équipe du PIMDERO (cf. annexe 2). Il s'agit de définir les termes de référence de la mission des maires en France, de préparer la mission avec les maires pour la concertation avec les migrants et la rencontre des partenaires du nord. Huit missions de maires en France seront organisées pour les deux régions (Gorgol et Guidimakha). Le projet appuiera les maires pour organiser la restitution de leur mission en France auprès des instances de concertation.

Chaque mission fera l'objet d'une délégation composée d'élus et de représentants de la société civile du Gorgol et du Guidimakha.

### 2.4. Accompagner les initiatives du processus de coopération décentralisés Nord-Sud et Sud-Sud en Mauritanie

La coopération décentralisée est, pour le GRDR, le meilleur lieu d'expression de l'idée du « codéveloppement local » qu'il porte depuis plusieurs années.

La Région Centre a développé au Gorgol une coopération originale de région à région, là où, au Guidimakha, le GRDR a suscité de nombreux partenariats de communes à communes. Il s'agira au cours de ces 3 ans de consolider ces deux approches, d'en assurer la cohérence pour qu'elles se nourrissent l'une l'autre. 2 monographies régionales et des plans d'action régionaux thématiques réactualisés seront produits au terme des 3 ans

En outre, les divers partenariats de coopération jumelage établis au cours des dernières années continueront d'être accompagnés et approfondis. L'expertise développée à Kayes par le Programme Santé Solidarité Kayes sera diffusée sur Sélibaby (Guidimakha) et Kaédi (Gorgol). La Ville de Fos S/ mer (partenaire de Sélibaby depuis de nombreuses années), la Région Centre (jumelée avec la région du Gorgol) souhaitent inscrire un volet Santé à leur coopération. Ainsi, l'hôpital Avicenne de Saint Denis (93), a déjà manifesté l'intérêt d'être partenaire de cette démarche en Mauritanie, dans la lignée de l'expérience unissant l'hôpital

de Pierrefitte et l'hôpital de Kayes et impliquant fortement les associations communales des migrants<sup>6</sup>.

Le bassin du Karakoro est l'une des zones les plus pauvres du triangle transfrontalier Mali – Mauritanie – Sénégal. C'est une zone à fort potentiel mais qui est mal exploitée par les populations installées de part et d'autre des frontières. Depuis le début des années 70, le Karakoro attire d'autres populations nomades éleveurs et agriculteurs, engendrant ainsi une forte pression humaine, animale et générant des conflits intra villages et transfrontaliers. Face à cette situation, les ressources se sont fortement dégradées ; cela se traduit par l'amplification des conflits mais aussi des initiatives pour la régénération des ressources par des aménagements et une gestion concertée.

De 1989 à 2000, le GRDR a accompagné des initiatives villageoises, inter villageoises et des associations locales dans le bassin du Karakoro pour la régénération des ressources et l'amélioration de son mode de gestion.

La coopération transfrontalière dans le bassin du Karakoro est une initiative portée par le GRDR – Mauritanie et Mali d'engager la concertation à d'autres échelles.

Le processus de coopération transfrontalière est une forme spécifique de coopération Sud-Sud en ce sens qu'elle se centre sur les intérêts d'une même population vivant à cheval sur une frontière. Ce projet vise principalement à s'appuyer sur la réalité des échanges existant dans cette zone afin de les valoriser comme réel levier de coopération et de développement pour ces deux pays.

**En Mauritanie, l'activité consiste à accompagner la coopération transfrontalière dans cinq communes** : Khabou, Baédiam, Soufi, Bouilly et Ould Yengé. Les instances de concertation situées dans le bassin du Karakoro et particulièrement les élus locaux sont conscients des enjeux transfrontaliers et peuvent impulser des initiatives. La forte mobilisation des administrations locales facilitera la mise en oeuvre du programme. Pour cette coopération transfrontalière, les deux cellules réaliseront conjointement les activités suivantes :

- ✓ Des études socio économiques axées sur les flux de biens et de personnes, les potentialités et leur mode d'utilisation, les créneaux porteurs de cette coopération ;
- ✓ Elaborer des cartes thématiques transfrontalières ;
- ✓ Engager des discussions institutionnelles et des partenariats avec les autorités de tutelles et locales ;
- ✓ Mettre en place des instances transfrontalières en impliquant les autorités locales transfrontalières ;
- ✓ Mettre en place des outils de gestion et de fonctionnement pour la régulation des activités et pérennisation de coopération ;
- ✓ Accompagner la structure mise en place, former les leaders, les personnes ressources et les institutions porteuses de l'initiative et garantes de sa pérennité.

**Activités à développer pour produire le résultat 3 :**

*Un espace d'animation et d'appui conseil en développement local est créé sur la zone d'intervention du GRDR*

**3.1. Constituer un réseau de réflexion sur le développement local en Mauritanie**

En décembre 2006, un forum sous régional de développement local s'est tenu à Saint Louis à l'initiative du GRDR et de ses partenaires EcoDéveloppement et Enda. Y ont échangé des universitaires, des opérateurs ou encore des institutionnels. Le forum s'est conclu par la volonté partagée de mettre en place un réseau sous régional d'échange d'expériences sur le développement local.

Ainsi, à la fin de la première année, **un forum national sera organisé pour diffuser et échanger sur les différentes expériences de développement local des partenaires et**

<sup>6</sup> Il s'agit du programme de solidarité santé Kayes (PSSK) qui a pour objectifs de lutte contre le VIH et améliorer les soins primaires au niveau des CSCOM des communes rurales.

**autres intervenants.** Le forum réunira principalement les acteurs des régions du Guidimakha, Gorgol et Assaba qui partagent des partenaires et problématiques similaires. Les témoignages de maires, migrants, agents de développement, experts et représentants de la société civile permettront d'enrichir le débat. Des ateliers d'échanges thématiques seront organisés et animés.

L'année 2, le **forum sera élargi à d'autres intervenants de la sous région** (Bakel, Kayes...) et l'année 3 donnera lieu à une **plate-forme sous régionale sur le développement local.**

Des actes de ces forums seront produits et alimenteront la capitalisation du GRDR. Deux rencontres interrégionales seront organisées durant la phase du projet.

### 3.2. Outiller et animer des espaces régionaux d'appui conseil réceptacles des expériences de DL et DEL de la vallée du BFS

Au Gorgol, la cellule d'appui aux initiatives de développement local a permis, depuis 2006, de participer à la dynamique des projets de développement de la région. Les activités de la cellule permettront d'alimenter le Centre Régional d'Appui aux Collectivités Locales du Gorgol (CRACLG) dont l'un des buts est "l'amélioration des capacités des équipes communales à assurer le développement de leur territoire". A travers son appui aux communes dans la mise en œuvre de leurs propres programmes de développement local et par la formation des acteurs locaux, le présent projet est complémentaire au CRACLG. Ce centre, perçu comme une initiative très positive par les acteurs du Gorgol, sera valorisé en devenant le « lieu d'expression » de ce processus : appui conseil, formation, services documentaires, monographies, plans de développement, méthodologie... tout en l'ancrant dans une dynamique de concertation et de plaidoyer sur les enjeux de développement régionaux. D'autre part, le CRACLG optimisera la démarche du double espace par l'animation des partenariats Nord-Sud. Le CRACLG constitue également le siège de l'Association des Maires et Parlementaires du Gorgol. (AMPG)

Au Guidimakha, le GRDR a lancé une véritable dynamique régionale mais cette zone ne dispose pas de centre de ressources tel le CRACLG. De même, l'Association des Maires du Guidimakha (AMG), créée en 2000 ne détient pas encore des compétences pour créer une stratégie de développement régional. Le siège de l'AMG pourrait constituer le centre de ressources du Guidimakha, donnant tout son sens à la dynamique impulsée par les maires. Ces centres de ressources seront des espaces relais des acteurs du développement local, des structures d'appui et de soutien pour appuyer les acteurs locaux dans leur démarche. Des moyens de communication, tels des journaux, plaquettes, radios rurale, site web pourraient émerger de ces centres; Un journal pourrait être créé au centre de ressources du Guidimakha, tels le "Gorgol Centre", journal de l'AMPG, véritable outil de communication avec les partenaires locaux et internationaux, notamment les migrants en année 2.

Ces dispositifs régionaux seront le lieu d'appui pour la réactualisation et la mise en œuvre de plans de développement régionaux. **Les associations des maires seront mobilisées autour des questions de territoires régionaux (monographie, plans d'action).** Ces documents rendront visible le changement d'échelle et seront présentés aux partenaires et bailleurs potentiels. Suivant les problématiques et besoins identifiés, des plans de développement régionaux thématiques seront élaborés ou réactualisés (sur l'eau, l'éducation, la santé...) sur la base des documents existants.

L'année 1 sera consacrée à la structuration des centres de ressources et la sensibilisation des acteurs locaux autour de ces centres. Les années 2 et 3 viseront à rendre opérationnels ces centres de ressources.

### 3.3 Les outils du processus développement local à l'échelle communale, intercommunale et sous régionale sont capitalisés et diffusés

Une collection de 5 guides méthodologiques avec des fiches pratiques ainsi que les actes des différents fora et rencontres organisés seront produits et diffusés auprès de toutes les parties prenantes au processus et plus largement via les nouvelles technologies de l'informations notamment par le site internet du GRDR.



### III. HYPOTHESES ET RISQUES

Le GRDR établit sa démarche sur la recherche-action et a toujours su s'adapter au contexte institutionnel en Mauritanie. Il ne semble pas y avoir de risque majeur pour la réalisation de nos activités, d'autant plus que le gouvernement de transition se montre favorable à la mise en place d'un processus démocratique.

### IV. MISE EN OEUVRE

#### IV.1. Organisation et procédures

##### Responsabilités des membres de l'équipe

Fonction	Qualification	Nbre	type	Activités
<b>I. Personnel permanent du PAIDEL</b>				
coordonateur cellule	Bac+5	2	Volontaire expatrié (Sby) National (Kaédi)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Garant de l'exécution du PAIDEL</li> <li>✓ Gestion des ressources humaines</li> <li>✓ gestion administrative et financière</li> <li>✓ représentation institutionnelle locale</li> </ul>
Chargé du programme PAIDEL	Economiste	1	National	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en œuvre des activités du PAIDEL</li> <li>✓ Coordination, la mise en œuvre et le suivi évaluation des activités,</li> <li>✓ Elaboration des programmes de renforcement de capacités des acteurs locaux</li> <li>✓ Programmation des activités avec l'équipe;</li> <li>✓ Rédaction des rapports d'activités dans l'axe appui aux communes ;</li> <li>✓ Appui à l'équipe du programme</li> </ul>
Chargé de mission développement local	aménagement du territoire	1	National	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Appui aux Animateurs de développement local des communes partenaires</li> <li>✓ Mise en œuvre des programmes de formation des ADL.</li> <li>✓ Animation des Instances de concertations communales</li> </ul>
Chargée d'appui méthodologique	formation supérieure en DL	2	Volontaires AFVP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration des outils de développement local (monographies, diagnostics, plans de développement locaux...)</li> <li>✓ Conception de projet</li> <li>✓ Suivi accompagnement à l'animation</li> </ul>
Chargés de mission développement économique	formation supérieure en économie. Spécialisé en micro finance	1	national	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etudes prospectives sur le potentiel économique de la zone</li> <li>✓ accompagnement des porteurs de projets économiques</li> </ul>
Animateurs DL et DEL	Formation sup en DL et DEL	2	nationaux	Animation du processus auprès des acteurs locaux
Comptable	Gestion et administration	1	National	✓ Gestion administrative et financière des 2 cellules.
Secrétaire	BTS Secrétariat et comptabilité	1	Nationale	✓ Secrétariat, comptabilité et logistique
Chauffeur Guide Gardiens	Chauffeur/mécanicien	2	Nationaux	✓ Chauffeur, gestion parc véhicules
		2	Nationaux	✓ Accueil, logistique, gardiennage
<b>II Appui technique CAF</b>				
Appui/suivi exécution	Agronome/Science politique	2	Expatrié/volontaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi exécution</li> <li>Appui méthodologique et partenariat</li> <li>Animation des activités sous régionale</li> <li>Animation plateforme DL</li> </ul>
Appui GRN	Agronome/hydraulicienne	1	Expatrié	Appui technique et méthodologique GRN, DEL
<b>II. Personnel ponctuel</b>				
Consultant	Suivant TDR		Nationaux	✓ Etudes thématiques et monographiques.
Stagiaires	Sciences humaines, géographie, agronomie, économie		Nationaux et Européens	✓ Suivant TDR

## Méthodologie choisie pour mettre en oeuvre les activités programmées :

La méthode de mise en œuvre de l'action s'appuie sur les aspects suivants :

- *Concertation entre les acteurs locaux* : cet aspect essentiel de la méthodologie renforce le dialogue intercommunautaire ainsi que la participation des différents groupes sociaux dans le processus de développement local. La mise en place d'instances de concertation à échelles multiples vise à enclencher une dynamique durable de maîtrise locale du développement. Le lancement du programme ne se fait que sur l'initiative du maire et la volonté des autres acteurs, des leaders associatifs, des populations. Cela permet une meilleure intégration et une plus grande participation d'associations, d'ONG locales et d'organisations socioprofessionnelles.

Dans chaque commune, un cadre de concertation communal, un comité de développement local et un comité villageois de suivi et de gestion des ouvrages pour les villages bénéficiaires d'actions sont créés et permettent une adhésion collective autour du projet communal. Un manuel de procédures et un règlement intérieur définissent le rôle de chaque groupe d'acteurs. Les instances de concertation construisent un lien entre la commune ou le territoire concerné et la population. Elles sont à la fois un lieu d'expression des acteurs et de la société civile mais également un espace par lequel on contribue à l'amélioration de la démocratie locale et au renforcement de la cohésion sociale. Les associations de migrants sont associées et participent financièrement au projet de leurs régions d'origine.

La méthodologie proposée met en relation étroite l'ensemble des acteurs, ce qui constitue un pilier essentiel garantissant la viabilité et pérennité du processus.

- *Renforcement des capacités et suivi accompagnement* : la méthodologie vise à renforcer les capacités des acteurs locaux et de la société civile afin qu'ils deviennent peu à peu autonomes et puissent s'approprier la démarche de développement local. Les instances de concertation seront accompagnées et formées pour analyser et s'adapter au nouveau contexte local afin de faire évoluer leur projet.

Le projet contribue ainsi à la mise en place des ressources humaines (membres des instances de concertation, agent de développement local...) compétentes pour prendre en charge leur propre développement et lutter efficacement contre la pauvreté.

- *La recherche action* : les études et diagnostics de territoire permettront d'adapter la méthodologie d'intervention à chaque zone suivant le contexte local. Par ailleurs, les facteurs extérieurs (aléas climatiques, évolution politique...) seront pris en considération et le GRDR ajustera ses activités si nécessaire.

- *Capitalisation et plaidoyer* : la capitalisation et la diffusion des outils méthodologiques de la démarche du projet (sous forme de guides et d'études) portés par les acteurs constitueront le socle d'un plaidoyer pour réduire la marginalisation de ces zones et améliorer l'efficacité des stratégies de développement local. La participation à des forums et séminaires sera l'occasion de constituer un plaidoyer de la démarche de concertation du GRDR

## **IV.2. Planification des ressources**

<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens matériels :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 coordinateurs de cellule (Sélibaby et Kaédi),</li><li>• un chargé de programme PAIDEL,</li><li>• 1 chargé de mission « développement local »,</li><li>• 2 chargés d'appui méthodologique (Volontaire de Progrès, 1 à Sélibaby et 1 à Kaédi),</li><li>• 1 chargé de mission « développement économique »,</li><li>• 2 animateurs</li><li>• 1 comptable,</li><li>• 1 secrétaire,</li><li>• 2 chauffeurs (1 à Sélibaby et 1 à Kaédi),</li><li>• des consultants, stagiaires et animateurs ponctuels.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 voitures,</li><li>• 2 motos,</li><li>• configuration informatique, papeterie</li></ul>

## V. FACTEURS DE QUALITE ET DE VIABILITE

### V.1. Facteurs de qualité

Politiques de soutien : Le PAIDEL s'inscrit parfaitement dans les politiques de décentralisation en Mauritanie, qui ont pris conscience de l'importance de la mobilisation et de la concertation de l'ensemble des acteurs pour mener à bien le développement au niveau local.

Impact attendu du projet sur la réduction de la pauvreté : Le PAIDEL vise la création d'un processus de transformation des conditions socioéconomiques des populations sur la base de leurs aspirations et par la valorisation de ressources locales. Par l'accompagnement de la société civile à mobiliser et mettre en oeuvre ses projets, les revenus, notamment des populations les plus défavorisées, sont améliorés.

Technologies appropriées : la démarche PAIDEL ne s'inscrit pas dans la mise en place de technologies mais plutôt d'une méthodologie par la mise en place d'instances de concertation, l'animation et la concertation entre acteurs... Cette démarche est aisément reproductible, d'autant plus que l'année 2006 vise la finalisation des outils de capitalisation.

Egalité hommes/femmes : les OSB appuyées sont pour la plupart constituées de femmes, le projet est sensible à l'équité entre les deux sexes.

Protection de l'environnement : le projet préserve l'environnement par la mise en oeuvre de projets communaux de gestion des ressources naturelles.

### V.2. Facteurs de viabilité et de pérennité

La pérennité du projet dépend en premier lieu de la mise en oeuvre de la décentralisation en Mauritanie, le PAIDEL étant un programme d'accompagnement de la décentralisation. D'autre part, le GRDR a appuyé méthodologiquement la mise en place de nombreux programmes en Mauritanie : PASK, PACA, VAINCRE... Enfin, trois facteurs garantissent la viabilité et pérennité du processus :

#### - L'appropriation du processus par les acteurs locaux

Le lancement du programme ne se fait que sur l'initiative du maire et la volonté des autres acteurs, des leaders associatifs, des populations. Cela permet une meilleure intégration et une plus grande participation d'associations et d'ONG locales et d'organisations socioprofessionnelles.

Par le renforcement des capacités des acteurs locaux et de la société civile, le PAIDEL contribue à la mise en place des ressources humaines (membres des instances de concertation, ADL...) compétentes pour prendre en charge leur propre développement et lutter efficacement contre la pauvreté. Les ICC représentent l'organe de référence de la commune en terme de DL; il garantit l'implication de la population dans le projet territorial. Les ICC seront accompagnées pour analyser et s'adapter au nouveau contexte local afin de faire évoluer leur projet.

La diffusion des outils de capitalisation de la démarche PAIDEL sous forme de guides, la formation pour la recherche et mise en place de partenariats, les voyages d'études et rencontres de réflexion permettent aux acteurs du développement local de disposer d'outils pour poursuivre leur projet de développement communal et d'être autonomes.

- **La mise en place des conditions de bonne articulation et d'exploitation des opportunités créées par la multiplicité d'intervenants** est un autre atout qui permet aux acteurs locaux de faire converger les partenaires au sein d'un espace territorial. C'est la commune qui contracte des partenariats et met en oeuvre son projet, le GRDR est alors en retrait.

**- La création d'un maximum d'espaces de concertation entre les acteurs locaux**

Une commune est appuyée par le PAIDEL suite à la demande du maire et la volonté des autres acteurs d'adhérer au processus. Dans chaque commune, un cadre de concertation communal, un comité de développement local et un comité villageois de suivi et de gestion des ouvrages pour les villages bénéficiaires d'actions sont créés et permettent une adhésion collective autour du projet communal. Un manuel de procédures et un règlement intérieur définissent le rôle de chaque groupe d'acteurs.

Les ICC construisent un lien entre la commune et la population. Les ICC sont à la fois un lieu d'expression des acteurs et de la société civile mais également un espace par lequel on contribue à l'amélioration de la démocratie locale et au renforcement de la cohésion sociale. Les associations de migrants sont associées et participent financièrement au projet de leur commune. La mise en relation étroite de l'ensemble de ces groupes d'acteurs constitue un pilier essentiel garantissant la viabilité et la pérennité du processus.

## VI. SUIVI ET EVALUATION

Le dispositif du suivi évaluation de 2006 sera reconduit. Il comporte plusieurs composantes :

### - Un comité de suivi en France

Il est composé par les partenaires financiers et institutionnels du PAIDEL – PIMDERO en France. Ce comité se réunit une fois dans l'année pour évaluer le programme PAIDEL – PIMDERO et proposer des orientations et des réajustements selon le contexte ou selon le problème constaté.

### - Deux comités de suivi du projet pour les régions du Guidimakha et du Gorgol

Chaque comité est composé de 12 personnes issues des sensibilités suivantes :

- Les autorités locales ;
- Le conseil Consultatif du GRDR Mauritanie ;
- Les élus bénéficiaires du PAIDEL pour la plupart ;
- La Coopération française ;
- Les ONG locales ;
- Les organisations paysannes et socio professionnelles.

Il est chargé du suivi et de l'évolution des activités du PAIDEL par rapport aux objectifs assignés. Il sert de conseiller à l'équipe technique sur les réorientations éventuelles des objectifs et des activités lorsque cela devient nécessaire.

Précisément, il a pour rôle essentiel de :

- Valider le programme ;
- Suivre la mise en œuvre des activités du projet;
- Réfléchir sur les orientations stratégiques ;
- Faire des recommandations à l'équipe du projet.

Ces comités (un au Gorgol, un au Guidimakha) se réunissent une fois par semestre au Guidimakha et au Gorgol. Au cours des réunions d'évaluation, le GRDR assurera le secrétariat technique du comité (organisation des réunions, rédaction des comptes rendus, convocation des membres, définition de l'ordre du jour des réunions avec les présidents du comité...). Au cours des réunions semestrielles, le GRDR transmettra les rapports semestriels aux membres du comité ainsi que les documents pour les nouveaux programmes. Pour les événements organisés (restitution de la monographie, forum...), le président du comité ou son vice-président sera invité pour s'imprégner des réalités.

### - Des missions de suivi-appui technique trimestriel de la coordination Afrique du GRDR

	Trimestriel	Semestriel	Annuel
Elaboration des contrats d'objectifs par communes	X		
Précision du cadre logique et confection des tableaux de bord		X	
Comparaison entre réalisé et prévisionnel		X	
Reportages techniques	X		
Comptes rendus financiers			X
Concertation entre équipes du GRDR	X		X
Missions de suivi	X		
Missions d'appui technique	X		
Audit des comptes			X

L'ensemble de ces missions fera l'objet de rapports circonstanciés.

Par ailleurs, les rapports et fiches de suivi évaluation permettront d'alimenter le suivi évaluation.

Une autoévaluation est prévue à mi-parcours et permettra de faire le point et d'alimenter le comité de suivi sur les orientations nécessaires. Enfin une évaluation externe finale à la fin de la dernière année sera conduite par une équipe indépendante. Le forum sous régional sur le développement local qui aura lieu à la fin de l'action permettra de partager les résultats de celle-ci afin de maximiser les opportunités de réplique et les perspectives d'extension de l'initiative.



# VIII. SCHEMA DE FINANCEMENT

## 8.1. COUT TOTAL DU PROJET

RIM				3 ANS				ANNEE 1			ANNEE 2			ANNEE 3			
Codes	Rubriques	Unité	Coût Unitaire	Nombre	Coût total en euros	Unité	Coût Unitaire	Q	CT	Unité	Coût Unitaire	Q	CT	Unité	Coût Unitaire	Q	CT
1	<b>Investissement immobilier</b>				28 000				28 000				0				0
1.1	Véhicule 4x4	Unité	28 000	1	28 000	Unité	28 000	1	28 000	Unité	28 000	0	0	Unité	28 000	0	0
	<b>Investissement technique et mobilier</b>				6 700				4 700				2 000				0
2.1	Kit informatique (Ordinateurs+impr)	Unité	1 000	2	2 000	Unité	1 000	2	2 000	Unité	1 000	0	0	Unité	1 000	0	0
2.2	Vidéo projecteur	Unité	1 500	1	1 500	Unité	1 500	0	0	Unité	1 500	1	1 500	Unité	1 500	0	0
2.3	Appareil photo numérique	Unité	460	1	460	Unité	460	1	460	Unité	460	0	0	Unité	460	0	0
2.4	Tableau Padex	Unité	310	4	1 240	Unité	310	4	1 240	Unité	310	0	0	Unité	310	0	0
2.5	Mobilier Bureau	Unité	500	2	1 000	Unité	500	2	1 000	Unité	500	1	500	Unité	500	0	0
3	<b>Transferts financiers</b>				210 000				53 000				55 000				102 000
3.1	Fonds de développement Local	fr	2 000	15	30 000	fr	2 000	4	8 000	fr	2 000	5	10 000	fr	2 000	6	12 000
3.2	Fonds d'appui aux initiatives économiques	fr	45 000	4	180 000	fr	45 000	1	45 000	fr	45 000	1	45 000	fr	45 000	2	90 000
4	<b>Fournitures et consommables</b>				25 287				8 429				8 429				8 429
4.1	Carburant/Lubrifiant	fr mensu	500	36	18 000	fr mensu	500	12	6 000	fr mensu	500	12	6 000	fr mensu	500	12	6 000
4.2	Fournitures bureau	fr mensu	150	36	5 400	fr mensu	150	12	1 800	fr mensu	150	12	1 800	fr mensu	150	12	1 800
4.3	Assurance/Réparation véhicule	fr annuel	629	3	1 887	fr annuel	629	1	629	fr annuel	629	1	629	fr annuel	629	1	629
5	<b>Conception et études ou expertises du Nord</b>				40 000				12 250				15 000				12 750
5.1	Expertise prospectives et DEL	H/jour	550	40	22 000	H/jour	550	10	5 500	H/jour	550	15	8 250	H/jour	550	15	8 250
5.2	Expertise analyse filières économiques	H/jour	450	40	18 000	H/jour	450	15	6 750	H/jour	450	15	6 750	H/jour	450	10	4 500
6	<b>Etudes ou expertises du Sud</b>				33 750				16 250				11 250				6 250
6.1	Expertise prospectives et DL	H/jours	250	45	11 250	H/jours	250	20	5 000	H/jours	250	15	3 750	H/jours	250	10	2 500
6.2	Expertise analyse filières économiques	H/jours	250	90	22 500	H/jours	250	45	11 250	H/jours	250	30	7 500	H/jours	250	15	3 750
7	<b>Personnels expatriés</b>				100 600				33 500				33 500				33 500
7.1	Volontaire du Progrès (2)	Mois/VP	600	72	43 200	Mois/VP	600	24	14 400	Mois/VP	600	24	14 400	Mois/VP	600	24	14 400
7.2	Coordinateur Cellule Sélibaby	mois	1300	28	36 400	mois	1300	12	15 600	mois	1300	8	10 400	mois	1300	8	10 400
7.3	Ingénieur GR/GC	H/jours	350	60	21 000	H/jours	350	10	3 500	H/jours	350	25	8 750	H/jours	350	25	8 750
8	<b>Personnel local</b>				166 920				57 240				54 840				54 840
8.1	Coordinateur Cellule Gorgol	H/mois	600	28	16 800	H/mois	600	12	7 200	H/mois	600	8	4 800	H/mois	600	8	4 800
8.2	Chargé du programme PAIDEL	H/mois	500	36	18 000	H/mois	500	12	6 000	H/mois	500	12	6 000	H/mois	500	12	6 000
8.3	Chargé de mission DL	H/mois	500	36	18 000	H/mois	500	12	6 000	H/mois	500	12	6 000	H/mois	500	12	6 000
8.4	Chargé de mission DEL	H/mois	500	36	18 000	H/mois	500	12	6 000	H/mois	500	12	6 000	H/mois	500	12	6 000
8.5	Animateurs (2)	H/mois	300	72	21 600	H/mois	300	24	7 200	H/mois	300	24	7 200	H/mois	300	24	7 200
8.6	Comptable	H/mois	300	36	10 800	H/mois	300	12	3 600	H/mois	300	12	3 600	H/mois	300	12	3 600
8.7	Secrétaire	H/mois	250	36	9 000	H/mois	250	12	3 000	H/mois	250	12	3 000	H/mois	250	12	3 000
8.8	Chauffeur-mécanicien-guide (2)	H/mois	300	72	21 600	H/mois	300	24	7 200	H/mois	300	24	7 200	H/mois	300	24	7 200
8.9	Personnel d'appui (gardien, ménage)	H/mois	230	144	33 120	H/mois	230	48	11 040	H/mois	230	48	11 040	H/mois	230	48	11 040
9	<b>Formations</b>				54 000				18 000				18 000				18 000
9.1	Formation SC (dt CC)	fr	3000	3	9 000	fr	3000	1	3 000	fr	3000	1	3 000	fr	3000	1	3 000
9.2	Formation externe	fr	5000	3	15 000	fr	5000	1	5 000	fr	5000	1	5 000	fr	5000	1	5 000
9.3	Voyage d'étude	fr	2 500	3	7 500	fr	2 500	1	2 500	fr	2 500	1	2 500	fr	2 500	1	2 500
9.4	Organisation Forums régionaux DU/DEL (i.e. journée de la commune et foire artisanale)	fr	6000	3	18 000	fr	6000	1	6 000	fr	6000	1	6 000	fr	6000	1	6 000
9.5	Action de plaidoyer	fr	1 500	3	4 500	fr	1 500	1	1 500	fr	1 500	1	1 500	fr	1 500	1	1 500
10	<b>Services extérieurs à l'ONG</b>				3 600				1 200				1 200				1 200
10.1	Maintenance informatique	fr	100	36	3 600	fr	100	12	1 200	fr	100	12	1 200	fr	100	12	1 200
11	<b>Mission de courte durée</b>				10 525				2 171				4 262				4 092
11.1	Mision France	billet A/R	1000	5	5 000	A/R	1000	1	1 000	billet A/R	1000	2	2 000	billet A/R	1000	2	2 000
11.2	Frais de missions France	H/jours	50	60	3 000	H/jours	50	15	750	H/jours	50	20	1 000	H/jours	50	25	1 250
11.3	Mission sous région	fr mission	421	6	2 525	fr mission	420,8	1	421	fr mission	420,82	3	1 262	fr mission	420,82	2	842
12	<b>Appui, suivi et contrôle</b>				66 000				14 000				19 000				33 000
12.1	Suivi évaluation CAF	H/j	500	60	30 000	H/j	500	10	5 000	H/j	500	20	10 000	H/j	500	30	15 000
12.2	Appui technique action transversales	H/j	350	60	21 000	H/j	350	15	5 250	H/j	350	15	5 250	H/j	350	30	10 500
12.3	Suivi, gestion contrôle	H/j	250	60	15 000	H/j	250	15	3 750	H/j	250	15	3 750	H/j	250	30	7 500
13	<b>Evaluation</b>				15 750				0				5 000				10 750
13.1	Autoévaluation à miparcourt	fr	2500	1	2 500	fr	2500	0	0	fr	2500	1	2 500	fr	2500	0	0
13.2	Evaluations externes (globale BFS)	H/jour	550	15	8 250	H/jour	550	0	0	H/jour	550	0	0	H/jour	550	15	8 250
13.3	Audit comptable	fr audit	2 500	2	5 000	fr audit	2 500	0	0	fr audit	2 500	1	2 500	fr audit	2 500	1	2 500
14	<b>Capitalisation</b>				21 000				7 000				7 000				7 000
14.1	Communication plateforme DL et capitalisation	fr annuel	7 000	3	21 000	fr annuel	7 000	1	7 000	fr annuel	7 000	1	7 000	fr annuel	7 000	1	7 000
15	<b>Autres</b>				68 040				22 680				22 680				22 680
15.1	Location et entretien bureau	fr mensu	1500	36	54 000	fr mensu	1500	12	18 000	fr mensu	1500	12	18 000	fr mensu	1500	12	18 000
15.2	Télécommunication	fr mensu	150	36	5 400	fr mensu	150	12	1 800	fr mensu	150	12	1 800	fr mensu	150	12	1 800
15.3	Eau et électricité	fr mensu	240	36	8 640	fr mensu	240	12	2 880	fr mensu	240	12	2 880	fr mensu	240	12	2 880
16	<b>Divers et imprévus</b>				4 175				0				2 088				2 088
	<b>Sous-Total 1</b>				854 347				278 420				259 299				316 628
	<b>Frais administratifs ou de structure</b> (maximum 10% du sous-total 1)				85 435				27 842				25 930				31 663
	<b>Sous-Total 2</b>				85 435				27 842				25 930				31 663
	<b>TOTAL GENERAL (Sous-totaux 1+2)</b>				939 782				306 262				285 229				348 291

Montreuil, le 26 Février 2007  
Etienne Beaudoux, Président

## 8.2. Répartition par source de financement

Origine des ressources	Ressources prévisionnelles sur 3 ans en €	Etat d'avancement	%	Ressources prévisionnelles Année 1	Etat d'avancement	%	Ressources prévisionnelles Année 2	Etat d'avancement	%	Ressources prévisionnelles Année 3	Etat d'avancement	%
<b>1.1 Ressources propres d'origine privée</b>												
ACF	100 000	demandé		34 000	acquis		-	acquis		66 000	acquis	
Aldefi	60 000	demandé		-			30 000	demandé		30 000	demandé	
CCFD	8 000	acquis		8 000	acquis		-			-		
GRDR	15 000	acquis		8 200	acquis		6 800	acquis		-	acquis	
<b>sous-total 1</b>	<b>183 000</b>		<b>19%</b>	<b>50 200</b>		<b>16%</b>	<b>36 800</b>		<b>13%</b>	<b>96 000</b>		<b>28%</b>
<b>1.2 Valorisation</b>												
Participation commune	50 000	négocié		5 500	négocié		15 500	négocié		29 000	négocié	
Participation porteur de projet économique	10 000	exigé		2 000	exigé		3 000	exigé		5 000	exigé	
<b>sous-total 2</b>	<b>60 000</b>		<b>6%</b>	<b>7 500</b>		<b>2%</b>	<b>18 500</b>		<b>6%</b>	<b>34 000</b>		<b>10%</b>
<b>1.3 Ressources propres d'origine publique</b>												
UE	95 000	acquis		30 000	acquis		30 000	acquis		35 000	acquis	
Coopération décentralisée	120 000	demandé		60 000	acquis		60 000	acquis		-		
Club du Sahel (capitalisation&études)	5 000	demandé		5 000	demandé		-			-		
<b>Sous-total 3</b>	<b>220 000</b>		<b>23%</b>	<b>95 000</b>		<b>31%</b>	<b>90 000</b>		<b>32%</b>	<b>35 000</b>		<b>10%</b>
<b>Total des ressources propres</b>	<b>463 000</b>		<b>49%</b>	<b>152 700</b>		<b>50%</b>	<b>145 300</b>		<b>51%</b>	<b>165 000</b>		<b>47%</b>
<b>2. Contribution du MAE</b>	<b>476 782</b>	demandé	<b>51%</b>	<b>153 562</b>	demandé	<b>50%</b>	<b>139 929</b>	demandé	<b>49%</b>	<b>183 291</b>	demandé	<b>53%</b>
<b>Total général des ressources</b>	<b>939 782</b>			<b>306 262</b>		<b>100%</b>	<b>285 229</b>		<b>100%</b>	<b>348 291</b>		<b>100%</b>

Montreuil, le 28 Février 2007  
Etienne Beaudoux, Président

## 8.3. Montant de la requête au ministère :

Pour l'année 1 en € : **153 562 (cent cinquante trois mille cent quatre vingt huit Euros)**

**Pour les 3 ans : 476 782 euros.**



## **IX. AGREMENT DES AUTORITES LOCALES**

---

### ***Au niveau National :***

Le GRDR est signataire, depuis 1989 avec le Gouvernement Mauritanien, d'un protocole cadre qui l'autorise à intervenir sur l'ensemble du territoire.

(cf. [Annexe 1](#))

Il est lié par convention et programme d'investissement avec le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement.

### ***Au niveau local :***

Il travaille avec les autorités et services techniques régionaux

Avec les Collectivités appuyées, le GRDR est signataire d'une convention de partenariat qui l'engage mutuellement avec la municipalité et les Instances de concertation locale (cf. [Annexe 2](#))

## X. CADRE LOGIQUE 2007-2009

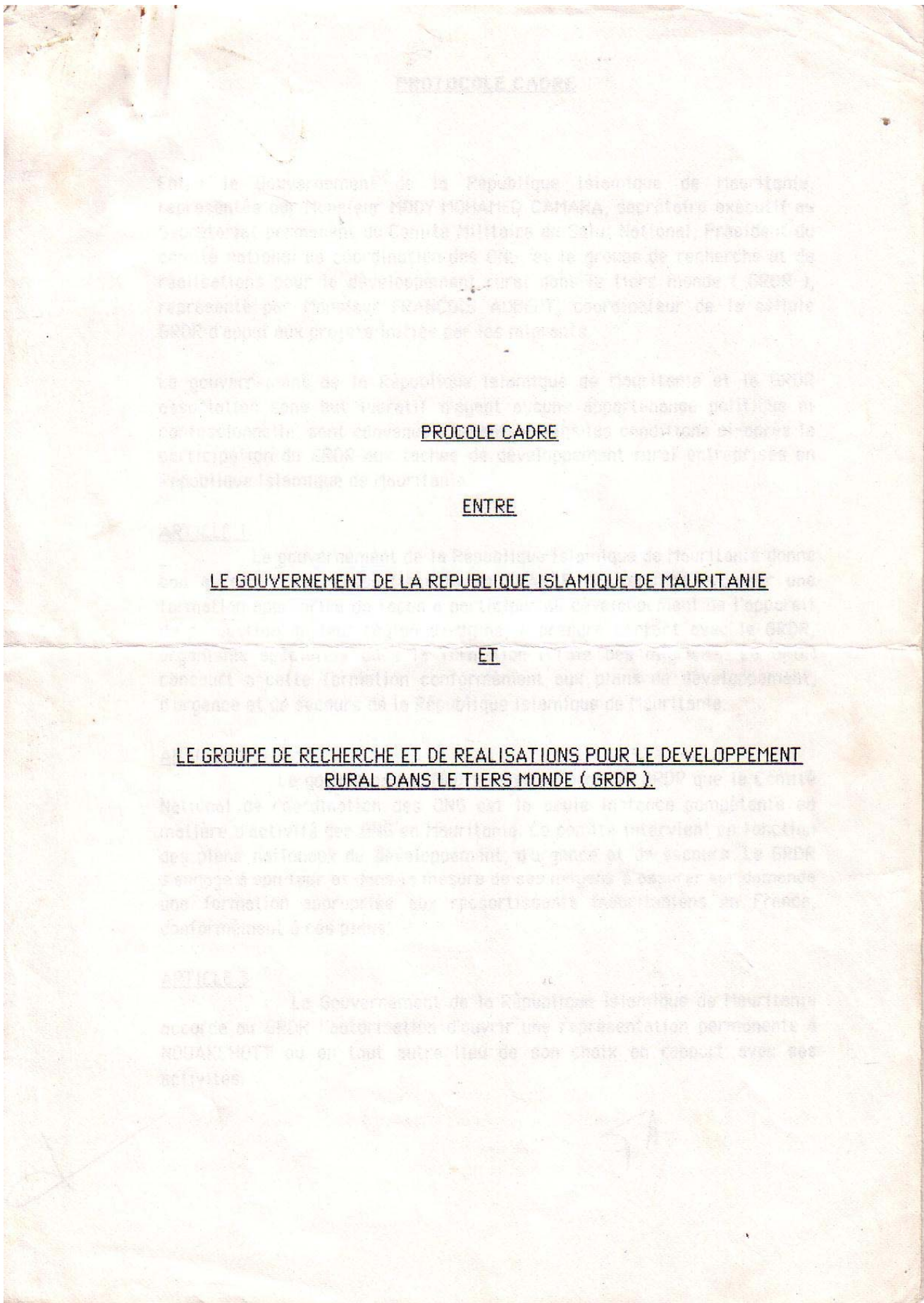
	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
<b>Objectifs généraux</b>	Contribuer au développement économique et social dans les régions du Guidimakha et du Gorgol Renforcer les conditions de participation et de prise en charge des populations de leur propre développement sur le double espace de la migration	Niveau de développement économique et infra structurel de base au Guidimakha et au Gorgol Niveau d'intégration et d'implication des migrants sur le double espace Les cadres de concertation deviennent des lieux de définition de stratégies de développement local	Statistiques régionales et nationales Nombres de conventions et partenariats de coopération décentralisée Conventions de partenariats entre les migrants et les instances de concertation communales	La stabilité politique sous régionale
<b>Objectif spécifique</b>	Renforcer la citoyenneté des acteurs locaux par l'accompagnement d'une dynamique de développement concerté à l'échelle régionale et sous régionale	Nombre de rencontres de concertation Les acteurs locaux élaborent des stratégies de développement communales et régionales Le réseau de réflexion sur le développement local alimente les acteurs locaux pour la mise en place de leurs dynamiques locales	Documents de suivi évaluation GRDR Document de stratégie communale et régionale Rapports d'activités CR réunions de concertation Liste de présence aux réunions Rencontres et témoignages des acteurs	La zone du projet n'est pas soumise à une situation de catastrophe naturelle majeure (inondations, sécheresses)
<b>Résultats attendus</b>	<b>R1.</b> L'identité communale est largement renforcée et permet d'initier des dynamiques de développement économique et social à l'échelle régionale	Les actions planifiées et mises en œuvre s'inscrivent dans la stratégie communale  12 conventions de partenariat sont élaborées entre les nouvelles communes appuyées et le GRDR  18 postes d'ADL sont créés et 10 postes consolidés 18 partenariats sont mis en place dans 18 communes  Au moins 3 cycles de formation à destination de 18 communes sont organisés 18 instances de concertation communales disposent d'outils de suivi évaluation de leur processus de développement communal  500 élèves de 6ème et 5ème (cycle primaire) années sont sensibilisés à la notion de citoyenneté et d'appartenance au territoire communal La journée de la commune est instaurée et organisée chaque année à l'échelle régionale  2 intercommunalités sont mises en œuvre dans la zone d'intervention du GRDR  2 études d'identification des créneaux porteurs du développement économique sont réalisées Des organisations de producteurs sont identifiées et accompagnées dans leur cycle de production  54 réunions des maires pour animer le processus de développement 13 partenariats  Au moins 20 voyages d'échanges sont réalisés Présence des acteurs locaux aux réunions de concertation Présence des acteurs locaux dans les réunions du processus de coopération transfrontalière  100 projets d'appui à la société civile sont mis en place  Une foire artisanale est organisée	Document de stratégie communale  Conventions de partenariat  Rapports d'activités CR réunions et formations Outils de suivi évaluation Modules et CR de formation  CR des réunions de suivi; Rapports d'évaluation interne et externe  Accord de partenariat avec les services de l'éducation nationale; CR des missions CR et rapports des journées  Les conventions de coopérations, Les outils du développement intercommunal, les rapports d'activités Rapport d'étude  Nombre d'organisations appuyées - les CR et rapport d'activités  CR réunions	La période électorale se déroule dans un climat serein et aboutit à des élections transparentes et démocratiques
		<b>R2.</b> L'implication des migrants est renforcée et reconnue comme expression du co développement au côté de la coopération décentralisée Nord-Sud et Sud-Sud  [Renvoi au Cadre logique du programme EDUCODEV]	Publication et diffusion d'au moins 2 études sur la migration aux partenaires  10 rencontres d'échanges sont animées sur la problématique de la migration Les migrants développent des partenariats avec la commune et la société civile Présence des migrants aux réunions  Au moins 8 missions de maire en France sont organisées  8 TDR des missions des maires en France sont définis Les missions des maires en France sont restituées au sein des instances de concertation  1 coopération transfrontalière dans le bassin du Karakoro a permis une paix durable  Les infrastructures de base, les filières économiques et les ressources naturelles sont renforcées	Rapports d'activités  Rapports d'études  CR rencontres d'échanges  Nombre de partenariats mis en place par les migrants Liste de présence des migrants aux réunions TDR des missions des maires  CR des réunions
	<b>R3.</b> Un espace d'animation et d'appui conseil en développement local est créé sur la zone d'intervention du GRDR	Les centres de ressources régionaux sont fonctionnels Création d'un réseau de réflexion sur le développement local 2 guides méthodologiques sont produits et diffusés Participation à au moins 5 forums ou séminaires  Au moins 3 rencontres interrégionales sont organisées  4 Guides sur les approches du GRDR sont publiés: développement local, intercommunalité, coopération transfrontalière et la mise en œuvre du fonds d'appui aux initiatives de développement local	Liste de présence des acteurs locaux dans les centres de ressources CR réunions réseau  Guides et outils méthodologiques CR forums CR réunions interrégionales Rapports d'activités  Les TDR d'étude de capitalisation, Rapport d'étude pour chaque guide, Les 4 guides	Les politiques de décentralisation et de déconcentration ne sont pas remises en causes

<b>Activités à développer</b>	<b>Activités I</b>				
	<p>1.1. Accompagner la dynamique de stratégie territoriale des instances de concertation</p> <p>1.2. Organiser des formations techniques et des voyages d'échanges</p> <p>1.3. Accompagner les ICC dans un processus de suivi-évaluation du développement territorial</p> <p>1.4. Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à leur appartenance au territoire communal</p> <p>1.5. • Encourager les initiatives d'intercommunalité et de concertation à de nouvelles échelles d'intervention</p> <p>1.6. Conduire des études de filières économiques locales</p> <p>1.7. Accompagner les organisations communautaires de bases et les porteurs de projets économiques</p> <p>1.8. Renforcer l'émergence des organisations de la société civile au Gorgol</p>	<p><b>Moyens à mettre à œuvre :</b></p> <p>➤ <b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un coordinateur pays expatrié (temps partiel),</li> <li>• 2 coordinateurs de cellule (Sélibaby et Kaédi),</li> <li>• un chargé de programme PAIDEL,</li> <li>• 2 chargés de mission « développement local » (1 à Sélibaby et 1 à Kaédi),</li> <li>• 2 chargés d'appui méthodologique (Volontaire de Progrès, 1 à Sélibaby et 1 à Kaédi),</li> <li>• 2 chargés de mission « développement économique » (1 à Sélibaby et 1 à Kaédi),</li> <li>• 1 responsable administratif et financier,</li> <li>• 2 secrétaires comptables (1 à Sélibaby et 1 à Kaédi),</li> <li>• 2 chauffeurs (1 à Sélibaby et 1 à Kaédi),</li> <li>• des consultants, stagiaires et animateurs ponctuels.</li> </ul>			
	<b>Activités II</b>	<p>2.1. Renforcer la connaissance sur l'évolution des problématiques migratoires</p> <p>2.2. Animer un espace de rencontres et d'échanges d'expériences avec les acteurs locaux et les migrants sur les thématiques de la migration et du co développement.</p> <p>2.3. Préparer et restituer les missions des maires en France</p> <p>2.4. • Accompagner les initiatives de coopération décentralisée Nord/Sud et Sud/Sud en Mauritanie</p>	<p>➤ <b>Moyens matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 voitures,</li> <li>• 2 motos,</li> <li>• configuration informatique, papeterie</li> </ul> <p><b>➤ Budget : 950 092 €</b></p>		
	<b>Activités III</b>	<p>3.1. Constituer un réseau de réflexion sur le développement local en Mauritanie</p> <p>3.2. Outiller et animer un espace régional d'appui conseil en développement réceptacle des expériences de DL et DEL de la vallée BFS</p> <p>3.3. Les outils du processus développement local à l'échelle communale, intercommunale et sous régionale sont capitalisés et diffusés</p>			
				Les financements sont mis en place	

## ANNEXES

---

---



PROCOLE CADRE

Entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, représenté par Monsieur MOHAMMED CAMARA, secrétaire exécutif de l'Assemblée permanente de Comité Militaire de S.M.A. National, Président du Comité National de Coopération des ONG et le groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural dans le tiers monde (GRDR), représenté par Monsieur FRANCOIS ALBERT, coordinateur de la cellule GRDR d'appui aux projets initiés par les migrants.

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le GRDR conviennent que tout travail devant être accompli par l'un ou l'autre des deux parties doit être effectué dans le cadre des conditions et après la participation de GRDR aux tâches de développement rural entreprises en République Islamique de Mauritanie.

PROCOLE CADRE

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

ET

LE GROUPE DE RECHERCHE ET DE REALISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LE TIERS MONDE ( GRDR ).

Le GRDR que la Commission Nationale de Coopération des ONG est le seule instance compétente en matière d'activités des ONG en Mauritanie. Ce comité intervient au sein des plans nationaux de développement, à la suite de la décision du GRDR de participer et dans la mesure de ses moyens à appeler en demande une formation appropriée aux réalisations des migrants en France, conformément à ses plans.

ARTICLE 1

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie accorde au GRDR l'autorisation d'ouvrir une représentation permanente à NOUAKHOTT ou en tout autre lieu de son choix en relation avec ses activités.

## PROTOCOLE CADRE

Entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, représentée par Monsieur MODY MOHAMED CAMARA, secrétaire exécutif au Secrétariat permanent du Comité Militaire de Salut National, Président du comité national de coordination des ONG, et le groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural dans le tiers monde ( GRDR ), représenté par Monsieur FRANCOIS AUBERT, coordinateur de la cellule GRDR d'appui aux projets initiés par les migrants.

Le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le GRDR association sans but lucratif n'ayant aucune appartenance politique ni confessionnelle, sont convenus d'organiser dans les conditions ci-après la participation du GRDR aux tâches de développement rural entreprises en République Islamique de Mauritanie.

### ARTICLE 1

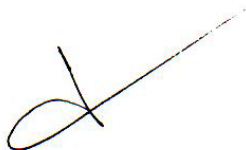
— Le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie donne son accord à ses ressortissants en FRANCE désireux de recevoir une formation appropriée de façon à participer au développement de l'appareil de production de leur région d'origine, à prendre contact avec le GRDR, organisme spécialisé dans la formation rurale des migrants. Le GRDR concourt à cette formation conformément aux plans de développement, d'urgence et de secours de la République Islamique de Mauritanie.

### ARTICLE 2

Le gouvernement Mauritanien informe le GRDR que le Comité National de coordination des ONG est la seule instance compétente en matière d'activité des ONG en Mauritanie. Ce comité intervient en fonction des plans nationaux de développement, d'urgence et de secours. Le GRDR s'engage à son tour et dans la mesure de ses moyens à assurer sur demande une formation appropriée aux ressortissants mauritaniens en France, conformément à ces plans.

### ARTICLE 3

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie accorde au GRDR l'autorisation d'ouvrir une représentation permanente à NOUAKCHOTT ou en tout autre lieu de son choix en rapport avec ses activités.



#### ARTICLE 4

En accord avec le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, le GRDR peut fournir un appui à l'élaboration, à la mise en place et au fonctionnement des projets initiés par les migrants dans leur région d'origine.

Cet appui, ainsi que les études d'identification nécessaires seront réalisées en lien avec les services locaux de développement, soit par des missions envoyées sur place soit par le personnel affecté par GRDR en Mauritanie.

#### ARTICLE 5

Le GRDR s'engage à prendre l'avis du Comité National de Coordination pour tout recrutement de personnel mauritanien, notamment par l'agrément de son représentant en Mauritanie s'il est mauritanien.

#### ARTICLE 6

La République Islamique de Mauritanie apporte son soutien aux agents du GRDR en mission ou en poste pour faciliter les contacts avec les services de l'administration et les responsables locaux.

#### ARTICLE 7

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie s'engage à accorder au GRDR:

- a) L'exonération de tous droits et taxes de toutes nature sur les matériaux, matériels et équipements importés sur le territoire national et destinés à la réalisation de ses projets.
- b) L'admission temporaire, durant l'exécution des programmes des véhicules importés et affectés à ses projets.
- c) L'exemption d'impôts et taxes dus par le GRDR en sa qualité d'employeur sur les traitements, salaires, indemnités, émoluments ou autres avantages matériels versés aux agents du GRDR non mauritanien affectés dans le cadre de ses activités en Mauritanie.

#### ARTICLE 8

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie facilitera aux agents non mauritanien du GRDR ainsi qu'à leur famille, les formalités relatives à l'enregistrement des étrangers, aux visas d'entrée, aux permis de travail, aux permis de séjour et autres formalités du même ordre.

F. A

ARTICLE 9

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie accorde aux agents non mauritaniens du GRDR, à leur conjoint et aux membres de leur famille à leur charge, le droit d'importer en franchise leurs effets et objets personnels dans les six mois de leur établissement en Mauritanie, ainsi que le droit d'importer leurs véhicules automobiles en franchise temporaire à raison d'un seul véhicule par ménage. La cessions de ces biens se fera conformément à la législation en vigueur en Mauritanie.

ARTICLE 10

S'il y a besoin, le GRDR concourt à la recherche des financements pour les projets des ressortissants migrants et de leur communauté villageoise ainsi que pour les missions d'identification nécessaires.

ARTICLE 11

Des accords particuliers pourront être signé par le GRDR avec le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie ou avec d'autres organismes, collectivités ou associations que le gouvernement aura désignés à cette fin ( communes, collectivités villageoises, ONG ... ).

ARTICLE 12

Pour répondre à la demande du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, le GRDR s'engage à travailler dans un esprit de concertation et de coordination avec les autres organismes susceptibles d'apporter leur soutien financier ou technique au mêmes ptojets.

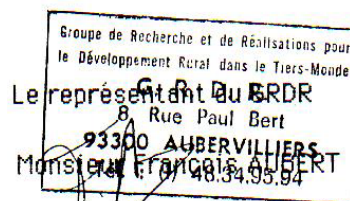
ARTICLE 13

Le présent protocole cadre prend effet le jour de sa signature. Il demeure en vigueur jusqu'au quatre vingt dixième jour qui suivra la date à laquelle l'une des deux parties aura notifié à l'autre par écrit, son intention d'y mettre fin.

NOUAKCHOTT, le 29 mai 1989



Le représentant du gouvernement  
Mauritanien.  
Monsieur Modji Mohamed CAMARA



Le représentant du GRDR  
8, Rue Paul Bert  
93300 AUBERVILLIERS  
Monsieur François ALBERT



---

## CONVENTION DE PARTENARIAT

---

**Entre**

Le **Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural** en Mauritanie  
(ici GRDR), BP 91 Sélibaby - Mauritanie, tél. 534 43 47, courriel : [grdr@mauritel.mr](mailto:grdr@mauritel.mr),  
Organisation non gouvernementale régie par la loi 1901 relative aux associations  
Représenté par son coordinateur, Monsieur Arezki HARKOUK.

**Et**

La **Commune de Dafort**,  
Régie par le Code des collectivités territoriales  
Représentée par Monsieur **CAMARA Diadié Gagni**, maire de **Dafort**

**Et**

Les **Instances Communales de Concertation et pour le Développement** ( ici ICCD) de la  
commune de **Dafort**, représentées par Messieurs **CAMARA YOUSOUF**, président du Cadre  
de Concertation Communal (CCC)

**Les trois parties conviennent et arrêtent ce qui suit :**

## Préambule

---

Dans la région du Guidimakha, **le GRDR** conduit un programme d'appui aux initiatives de développement local (PAIDEL) défini par la convention d'objectif 2000-2003 sur cofinancement du Ministère des Affaires Etrangères français, de la Fondation Michelham, du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), et l'association de Solidarité Nord-Sud, les Jardins de Cocagne. A travers ce programme, le but recherché par le GRDR est le renforcement des capacités des acteurs locaux à mettre en œuvre un processus de développement local concerté qui conduise à un développement durable répondant au mieux aux aspirations et aux choix de la population. D'autre part, depuis son implantation dans la Wilaya, le GRDR a mené de nombreuses actions sur le territoire communal de **Dafort**. Dans le prolongement de son intervention sur ce territoire, et plus particulièrement dans le cadre du PAIDEL, le GRDR affirme vouloir renforcer ses relations de partenariat avec la Commune de **Dafort**, ainsi qu'avec les ICCD de cette entité territoriale.

Via le processus de décentralisation, aujourd'hui, les compétences en matière de développement territorial relèvent de la Commune. **La Commune de Dafort** a souligné l'intérêt qu'elle a pour le « dispositif d'accompagnement au développement local » mis en place par le GRDR dans la wilaya du Guidimakha. Ainsi, la coopération du GRDR et de la Commune de **Dafort** est à l'origine de la constitution des **ICCD de Dafort**. Le CCC et le CDL, affirment leur volonté de s'engager dans la mise en œuvre d'un plan de développement communal. Par la présente convention, la commune, les ICCD et le GRDR souhaitent définir la nature de leur partenariat qui les liera dans ce processus.

D'autre part, l'un des principaux objectifs communs des signataires de la présente convention, justifiant leur partenariat, est la mise en place d'un cadre de débat traitant des questions du développement local de la commune qui soit ouvert à un maximum d'acteurs locaux (élus municipaux, associations locales, organisations socioprofessionnelles) et afin d'y associer la population.

Les différentes parties signataires, conscientes de l'importance d'entretenir des relations de partenariat clairement définies, en vue de réaliser leurs objectifs communs, conviennent de poursuivre leur collaboration selon les modalités décrites ci-dessous.

## Cadre de partenariat

---

### ❖ Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités générales de partenariat entre le GRDR, la commune de **Dafort** et les ICCD de la commune de **Dafort**, dans le cadre de la mise en œuvre d'un processus de développement local qui toucherait l'ensemble des populations du territoire de la commune de **Dafort**.

### ❖ Durée du contrat

Le présent contrat, compte tenu des concertations préalables à son élaboration, prendra effet à partir de la date de sa signature, jusqu'au 31 décembre 2004 (ce qui correspond à la date buttoir de la convention d'objectif 2000-2003 PAIDEL).

Toutefois, le présent contrat de partenariat pourra être reconduit après le 31 décembre 2004, sur demande au moins d'une des trois parties et après acceptation de la demande par les trois parties.

### ❖ Engagement du GRDR

Le GRDR s'engage à :

- Informer les ICCD et la commune, dans les meilleurs délais, de l'existence de tout projet concernant le territoire communal auquel il participerait ou dont il aurait pris connaissance.
- Participer aux réunions et autres séances de travail des ICCD auxquelles il a été convié.
- A respecter le règlement intérieur des ICCD et de toutes les procédures l'impliquant directement dans la mise en œuvre du plan d'action prioritaire.
- Accompagner l'animateur salarié du CDL dans la réalisation de sa mission d'appui au développement local : élaboration du plan de développement local pluriannuel, animation des réunions des ICCD, recherche de financements et de subventions, etc.
- Organiser des séances de formation destinées aux membres des ICCD et à l'animateur salarié des ICCD. Les thèmes abordés lors de ces formations seront définies par les ICCD. Les méthodes de formation et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre feront l'objet d'une discussion préalable entre le GRDR et les ICCD. Dans le cadre de la formation, le GRDR s'engage à mobiliser l'ensemble de ses partenaires au cours de rencontre associant les collectivités et autres organisations locales en vue d'échanger les expériences de chacun dans le domaine du développement local.
- Mettre à disposition de l'animateur salarié du CDL, le matériel informatique (ordinateur, logiciel, imprimante, scanner) de la cellule Guidimakha. Ce matériel est mis à la disposition de l'animateur CDL dans un but strictement professionnel. Toutefois, afin d'assurer le bon fonctionnement des activités du GRDR, toute utilisation du matériel informatique devra faire l'objet d'une demande exprimée par

l'animateur auprès du GRDR. Aussi, toute impression, connexion au réseau Internet, envoi de fax devront être limités, mais pourront être effectués à titre exceptionnel.

Cet accompagnement se traduira par une mise à disposition du personnel du GRDR pour l'appui, le conseil, le suivi de l'animateur salarié du CDL sur demande de ce dernier.

- Répondre dans les meilleurs délais, à tout courrier envoyé par les ICCD et par la commune.

### ❖ **Engagement de la Commune de Dafort**

La commune s'engage à :

- Entériner par procès verbal la présente convention de partenariat ;
- Inscrire autant que possible, toutes les initiatives de développement visant son territoire dans le processus de développement concerté tel que définit avec les ICCD. Dans un souci de synergie entre les différents intervenants, la commune veillera particulièrement à cet aspect de coordination dont elle est la seule partie légitimement mandatée pour assurer ce rôle.
- Faciliter la diffusion de l'information relative à tout projet de développement concernant le territoire communal auprès de l'ensemble de la population, en vue de favoriser l'émergence d'une large participation populaire aux débats du développement local.
- Informer les ICCD dans les meilleurs délais, de l'existence de tout projet concernant le territoire communal dont elle aurait pris connaissance.
- Faire la promotion du programme des ICCD partout en Mauritanie et à l'étranger.
- Diffuser les comptes-rendus des réunions et des séances de travail des ICCD à l'ensemble des élus de la commune et aux autorités administratives.
- Répondre dans les meilleurs délais, à tout courrier envoyé par les ICCD et par le GRDR.
- Respecter le règlement intérieur des ICCD et toutes les procédures.
- Offrir les meilleures conditions de travail nécessaires au bon accomplissement des tâches de l'animateur salarié du CDL et de tout membre des ICCD, dans la mesure des moyens dont dispose la Commune.

Parmi ces moyens figurent notamment la mise à disposition :

- ◆ des locaux et de mobiliers dans le cadre des réunions et autres séances de travail des ICCD;
- ◆ du personnel communal et des élus de la commune conviés à ces séances.

❖ **Modifications**

Toute modification du présent contrat se fera par voie d'avenant signé par les trois parties.

❖ **Résiliation et litige**

Les trois parties établissant le présent contrat dans un esprit de partenariat, s'engagent à régler à l'amiable tout différent pouvant les opposer.

Toutefois, si un différent majeur opposant les trois parties ne trouvait pas de solution, Il sera fait dans un premier temps appel à un médiateur extérieur accrédité au préalable par les trois parties. Si dans les délais d'un mois le(s) litige(s) n'est pas levé, le présent contrat peut être résilier. Dans ce cas, la résiliation du contrat prendra effet, un mois après que l'une au moins des trois parties en aurait exprimé par écrit la demande aux autres parties.

Fait à Dafort, le 15/10/2014, en 3 exemplaires originaux.

Pour la Commune

**Le Maire**  
CAMARA DIADIE  
GAGNI



Pour le GRDR

**Le Coordinateur**  
Atzki HARKOUK



Pour Le Cadre de Concertation Communal

**Le Président**  
CAMARA YOUSOUF

*Ky*